

# ESQUISSES

## Perspectives autochtones

n°32  
03

**DÉFI 2030**  
LA MODÉLISATION  
THERMIQUE  
À LA RESCousse

**SUR LE TERRAIN**  
COMMENT VERDIR  
SON DEVIS





# L'institution financière des architectes

---

**Une offre avantageuse, pensée et développée  
pour vos besoins personnels et professionnels.**

Faites comme plusieurs architectes et profitez de l'offre Distinction.

[desjardins.com/architecte](https://desjardins.com/architecte)

1 844 778-1795 poste 30



ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC

 **Desjardins**

# ESQUISSES

vol. 32, n° 3  
automne 2021

Station de recherche  
du Canada dans  
l'Extrême-Arctique,  
Ikalukutiak (Cambridge  
Bay, Nunavut),  
EVOQ Architecture  
et NFOE en consortium  
Photo : Alex Fradkin



# 28

## dossier

### PERSPECTIVES AUTOCHTONES

Longtemps tenues à l'écart des décisions concernant leurs milieux de vie, les populations autochtones du Québec regagnent peu à peu leur voix au chapitre. Et leurs besoins en bâtiments de qualité sont immenses, tant en matière de logement que d'édifices publics et communautaires. Des architectes les accompagnent et mettent leur expertise au service de cette appropriation autochtone de l'environnement bâti.

- 30 Témoignage  
**Menuentakan**
- 34 Habitation  
**Écouter pour mieux loger**
- 38 Entrevue  
**Identité et profession**
- 40 Bonnes pratiques  
**Sages paroles**
- 41 Formation  
**Sensibiliser les architectes aux cultures autochtones**
- 43 Études de cas  
**Échanges constructifs**
- 48 Ressources  
**Découvrir les premiers peuples**

Escales découvertes,  
Montréal, Civiliti/Julie Margot  
design/Wlan paysages/LN Paysage  
Photo : Adrien Williams



## ÉDITORIAL

5 Le temps qu'il faut

# actualités

## BRÈVES

- 6 Universités  
**L'École McEwen décroche l'agrément du CCCA**
- 7 Normalisation  
**Une première norme sur la mérule pleureuse**
- 7 Recrutement  
**Deux architectes supplémentaires à l'OAQ**
- 8 Efficacité énergétique  
**Une entente entre le Canada et les États-Unis**
- NOTES DE LA DIRECTION**
- 10 Élections au conseil d'administration  
**Renouveau et continuité**
- L'OAQ SUR LA PLACE PUBLIQUE**
- 12 REM de l'Est, à Montréal  
**Le tracé aérien inquiète**

- ZOOM**
- 14 Construction  
**Composer avec la surchauffe**

# découvertes

- 21 Conversion  
**D'entrepôt industriel à bâtiment scolaire**
- DÉFI 2030**
- 22 Modélisation thermique  
**Obtenir la vraie valeur**
- PORTRAIT**
- 24 Pratique multidisciplinaire  
**À l'écoute des lieux**

# aide à la pratique

- RÉGLEMENTATION**
- 50 Gestion des eaux pluviales  
**Les règles du jeu ont changé**
- SUR LE TERRAIN**
- 52 Le CCDC 2 de 2020  
**Quelles incidences pour les architectes ?**
- 54 Documents de construction  
**Verdir son devis**
- CARNET D'INSPECTION**
- 57 Contrats  
**Comment rompre avec élégance**
- BUREAU DE LA SYNDIQUE**
- 60 Enquête disciplinaire  
**Que faire si vous êtes dans le viseur ?**
- CAPSULE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**
- 62 Abus de droit  
**La clause de modification a ses limites**
- 65 **TABLEAU DE L'ORDRE**

# ESQUISSES

Magazine de l'Ordre des architectes  
du Québec (OAQ)

**MISSION** Le magazine *Esquisses* a pour but d'informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, méthodes et services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

**COMITÉ DE RÉDACTION** Jean-Nicolas Bouchard, Chantal Grisé, Joanne Parent, Ange Sauvage  
**ÉDITRICE** Christine Lanthier

**RÉDACTRICE EN CHEF** Anne-Hélène Dupont (37<sup>e</sup> AVENUE)

**RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE** Jessica Dostie (37<sup>e</sup> AVENUE)

**CONSEILLER À LA RÉDACTION** Steve Proulx (37<sup>e</sup> AVENUE)

**CONSEILLÈRE PREMIÈRES NATIONS ET INUIT** Maya Cousineau Mollen

**RÉVISEURE** Christine Dufresne

**CORRECTRICE D'ÉPREUVES** Stéphanie Lessard (37<sup>e</sup> AVENUE)

**CONCEPTRICE GRAPHIQUE** Amélie Beaulieu (Kokonut design)

**ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO** Cathy Beauséjour, Nahka Bertrand, Mario Cloutier, Maya Cousineau Mollen, Maude Hallé Saint-Cyr, M<sup>e</sup> Cassandra Iorio, Sylvie Lemieux, Valérie Levée, M<sup>e</sup> Samuel Massicotte, Marie-Eve Schaffer, Fabienne Théoret Jerome, Jean-François Venne.

**PUBLICITÉ** CPS Média inc. Dominic Roberge droberge@cpsmedia.ca | 450-227-8414 | poste 303

**COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS** esquisses@oaq.com | **ABONNEMENT** oaq.com/esquisses-abonnement

**DIRECTION ET PERSONNEL DE L'OAQ** Rendez-vous à oaq.com, sous l'onglet « L'Ordre »

**FRÉQUENCE** Quatre fois l'an | **TIRAGE** 5850 exemplaires

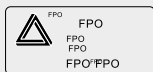
**DÉPÔT LÉGAL** Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

**CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE** Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin 100 % recyclé. En comparaison avec une tonne de papier non recyclé, une tonne de ce produit permet d'épargner : 17 arbres / 62 078 litres d'eau / 2 500 kg d'émissions de gaz à effet de serre / 761 kg de déchets solides (données du fabricant)



**Finaliste**  
aux Prix du  
magazine  
canadien  
B2B 2021

Catégories  
Meilleur magazine,  
Meilleur éditorial  
et Meilleur article  
de fond:  
professionnel



# Le temps qu'il faut

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT

**Quand il a décidé** de participer au concours international d'architecture pour le Centre culturel Tjibaou, en Nouvelle-Calédonie, Renzo Piano savait qu'il allait devoir éviter deux écueils. Le premier: prétendre reconstituer l'architecture du peuple autochtone kanak. Le second: imposer un bâtiment essentiellement européen qui ferait abstraction de la culture locale et du contexte environnant. Le mandat consistait à concevoir un grand complexe incluant notamment musée, centre de spectacles, médiathèque, palais des congrès, centre de recherche et parc paysager. Retenu pour élaborer une des prestations soumises au jury, Piano a compris l'importance de l'authenticité culturelle du projet et a fait appel à un ethnologue spécialiste du peuple kanak. Ayant remporté le concours en 1991, il a collaboré avec ce même spécialiste tout au long du projet ainsi qu'avec l'Agence de développement de la culture kanake.

Si les formes du bâtiment inauguré en 1998 rappellent celle des huttes traditionnelles kanakes, l'organisation, l'échelle et les matériaux peuvent sembler d'une tout autre nature. Ainsi, pour le revêtement extérieur, on a utilisé du bois d'iroko plutôt que les fibres végétales tissées qui sont caractéristiques de ces huttes, afin que la construction résiste au temps et aux éléments. En revanche, les parcours que forment les aires de circulation ont été conçus avec une sensibilité particulière au rapport à l'espace de la culture kanake. Bref, l'architecte a innové en s'appuyant sur la culture, non pas pour la copier, mais pour l'intégrer à une fonction qui n'avait pas d'équivalent sur le territoire. En réinterprétant les observations ethnologiques dans le bâti contemporain, il a fait se rencontrer les deux cultures pour qu'elles s'approprient et se parlent.

Au Québec, les projets architecturaux destinés aux communautés autochtones font face à un défi similaire, comme l'évoque le dossier de ce numéro d'*Esquisses*. Sous-représentés dans le milieu architectural québécois, les autochtones sont ici servis la plupart du temps par des architectes allochtones qui apprennent à mieux concevoir le bâti qui leur est destiné.

De nos jours, il n'est plus question d'imposer, comme on l'a fait autrefois, des modèles



◀ Centre culturel Tjibaou, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Renzo Piano Building Workshop architects  
Photo : David Stanley (cc-by-2.0)

déconnectés des cultures locales. Mais on ne saurait non plus se limiter à l'intégration superficielle de symboles culturels.

Les architectes qui se voient confier de tels mandats semblent unanimes: concevoir pour les communautés autochtones nécessite de prendre le temps qu'il faut pour bien comprendre leur contexte culturel, afin de répondre avec justesse à leurs valeurs et à leur mode de vie. Cela suppose d'établir un dialogue avec les communautés et de prendre en compte la recherche de consensus propre à leur processus décisionnel. Cela fait en sorte qu'il peut s'écouler plusieurs années entre le début d'un projet et sa mise en service.

Une telle lenteur peut sembler incompatible avec l'efficacité qui domine nos manières de faire habituelles. Or, je suis d'avis que les peuples autochtones ont une belle leçon à nous transmettre: il faut donner du temps au temps, au dialogue et à la réflexion.

On devrait d'ailleurs appliquer cette leçon à tous les projets, peu importe à qui ils sont destinés.

Je l'ai souvent dit, pour faire des projets de qualité, les architectes ont besoin de temps. Du temps pour étudier le contexte d'insertion, pour saisir les habitudes et les besoins de la clientèle de même que pour mesurer les contraintes de toute nature. Prendre du temps pour expliquer, valider, ajuster. Laisser le temps à l'autre pour comprendre et s'exprimer. Les propositions que l'on fait ont avantage à être discutées et bonifiées par les parties prenantes, ce qui donne lieu à de multiples itérations. Il en faut des séances de consultation, des perches tendues, des observations, des lectures et relectures, des prises de recul et des essais de toutes sortes pour en arriver au meilleur projet possible. Escamoter ces étapes cruciales, comme on le fait trop souvent, c'est se priver d'occasions d'améliorer durablement les milieux de vie.

Alors, j'invite toutes les collectivités du Québec à changer les paradigmes existants et à embrasser une manière de bâtir l'avenir qui existe ici depuis des millénaires: ralentir pour réfléchir ensemble, sans laisser personne derrière et avec un profond respect pour le territoire. Ce sera peut-être parfois plus long, mais les bienfaits seront certainement plus durables. ●

**Les peuples autochtones ont une belle leçon à nous transmettre: il faut donner du temps au temps, au dialogue et à la réflexion. On devrait appliquer cette leçon à tous les projets, peu importe à qui ils sont destinés.**



# actualités



Universités

## L'École McEwen décroche l'agrément du CCCA

**Le programme de maîtrise en architecture offert par l'École d'architecture McEwen (EAM), de l'Université Laurentienne, a obtenu l'agrément du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) en juillet dernier.**

Cette reconnaissance signifie que la formation universitaire qu'offre l'établissement d'enseignement de Sudbury, en Ontario, est conforme aux normes pédagogiques et professionnelles et qu'elle prépare adéquatement les cohortes étudiantes à la profession d'architecte.

L'EAM a entamé le processus d'agrément en 2017. Afin que son programme soit reconnu, elle a entre autres dû effectuer une autoévaluation, accueillir la visite d'une équipe du CCCA et se soumettre à l'évaluation de celle-ci.

« Nous sommes tous fiers de voir culminer le dur travail du corps professoral, du personnel et de la population étudiante, qui ont mis en commun leur vision et leur passion pour l'École aux diverses étapes de son développement », a témoigné le directeur sortant de l'EAM, l'architecte David Fortin, par communiqué.

Ouverte depuis 2013, cette école d'architecture offre le programme de baccalauréat en études architecturales ainsi

que celui de la maîtrise en architecture.

L'établissement s'est donné un mandat multiculturel, puisque sa communauté universitaire comprend des membres anglophones, francophones et autochtones. La communauté étudiante a la possibilité de prendre part à des ateliers de design en français et en anglais, en plus d'assister à des conférences de membres des premiers peuples portant notamment sur l'importance de respecter les cultures et l'histoire des différentes nations autochtones.

L'EAM devient ainsi la 12<sup>e</sup> école universitaire d'architecture agréée par le CCCA pour son programme professionnel en architecture. ● (Marie-Eve Schaffer)

École d'architecture  
McEwen, Sudbury, LGA  
Architectural Partners  
Photo : Bob Gundu



## Normalisation

# Une première norme sur la mэрule pleureuse

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) a adopté une norme concernant la contamination des bâtiments par la mэрule pleureuse, un champignon lignivore. Il s'agit d'une première en Amérique du Nord.

Cette nouvelle norme, qui porte le code BNQ 3009-610, concerne les immeubles à ossature de bois de trois étages ou moins et totalisant une superficie d'au plus 600 m<sup>2</sup>. D'application volontaire, la norme sert de guide dans la démarche d'investigation visant à cerner la cause et à mesurer l'ampleur de la contamination de même que dans les travaux de réhabilitation.

La mэрule pleureuse se développe dans les espaces humides et exigus où la ventilation est insuffisante. Généralement, les édifices endommagés par ce champignon destructeur comportent aussi des moisissures. La nouvelle norme est donc complémentaire à celle qui porte le numéro BNQ 3009-600, publiée en 2020, et qui concerne les moisissures dans les bâtiments.

Un programme de formation concernant la norme sur la contamination de bâtiments par la mэрule pleureuse sera offert sous peu par le BNQ.

● (Marie-Eve Schaffer)



Photo: tavaphoto, Adobe Stock



Yoan Belley ▶



◀ Patrick Littée

## Recrutement

# Deux architectes supplémentaires à l'OAQ

La récente campagne de recrutement de personnel de l'Ordre, qui se déploie sous le thème **Changez de perspective, porte ses fruits.**

Le 16 août dernier, l'architecte Patrick Littée (M. OAQ 2010) est entré en poste à titre de directeur de la pratique professionnelle. Il succède à Sébastien-Paul Desparois, nommé directeur général de l'Ordre en avril dernier. Patrick Littée cumule plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la construction, d'abord comme technologue, puis comme architecte au sein de firmes d'architecture et d'ingénierie, dans le secteur public et comme formateur à l'Ordre. Il a également siégé au conseil d'administration de l'Ordre de 2015 à 2018. Durant sa formation, il a été très engagé dans les associations étudiantes et de stagiaires, ce qui lui confère une sensibilité particulière aux enjeux qui touchent la relève.

Un autre architecte, Yoan Belley (M. OAQ 2009), s'est joint à l'équipe de l'Ordre à titre de syndic adjoint le 9 septembre dernier. Yoan Belley exerçait jusqu'alors en pratique privée dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et a vu au fil des ans les questions juridiques et réglementaires devenir un sujet de prédilection.

Enfin, au cours des derniers mois, l'Ordre a également recruté Karen Mariasine, responsable de l'accueil, Lazhar Cheriet, technicien en formation continue, et Marc-Antoine Fournier, technicien en informatique. ● (Cathy Beauséjour)

**ZUMTOBEL**

ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL UNIQUE  
ET INNOVATEUR ADAPTÉ À VOS ENVIRONNEMENTS

**LUMIGROUP**  
ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL



Montréal: 514.270.3552  
Québec: 418.262.0298





## Précision

Dans le numéro d'*Esquisses* du printemps 2021 (vol. 32, n° 1), l'article « Accessibilité universelle: un réflexe à acquérir », à la page 31, mentionne la nouvelle réglementation de la Régie du bâtiment du Québec en matière de « visitabilité » et d'adaptabilité des logements. Une membre nous a écrit pour nous demander d'en indiquer le texte officiel. Il s'agit du Décret 990-2018, publié dans la Gazette officielle du Québec le 3 juillet 2018. La référence a été ajoutée dans les versions en ligne de l'article. On peut accéder directement au décret à l'aide de l'URL suivant: [bit.ly/2S1WkCP](https://bit.ly/2S1WkCP).

## Erratum

Dans le numéro d'*Esquisses* du printemps 2021 (vol. 32, n° 1), l'éditorial, en page 5, et l'article « Milieux de vie: chez soi jusqu'au bout », en page 32, laissent entendre que les plus de 75 ans représenteront le quart de la population du Québec en 2029, ce qui est erroné. Selon l'Institut de la statistique du Québec, c'est plutôt les 65 ans et plus qui représenteront le quart de la population du Québec en 2031. La correction a été effectuée dans les versions en ligne des articles. ●

## Une entente entre le Canada et les États-Unis

En juillet dernier, le ministre fédéral des Ressources naturelles, Seamus O'Regan Jr., annonçait la conclusion d'une entente de collaboration sur la recherche et développement en matière d'efficacité énergétique entre l'Agence de protection de l'environnement américaine (EPA) et Ressources naturelles Canada.

Efficacité énergétique

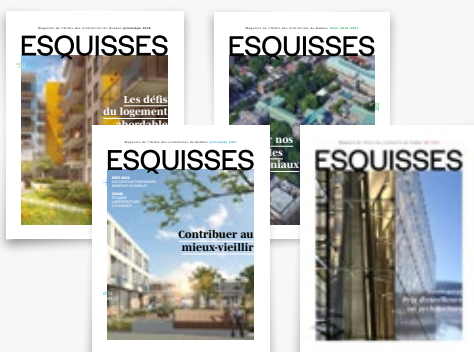
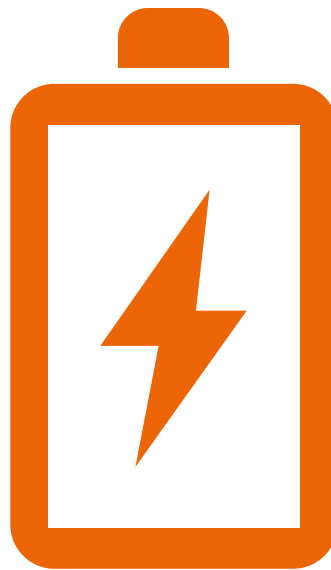
Cette entente permettra au Canada de continuer à améliorer et à mettre à jour la plateforme ENERGY STAR Portfolio Manager, un outil en ligne gratuit d'analyse comparative en matière énergétique pour les bâtiments commerciaux et industriels. Cet outil permet aux architectes, aux propriétaires et aux gestionnaires d'immeubles de suivre non seulement la consommation d'énergie de leurs bâtiments, mais aussi leurs émissions de gaz à effet de serre et leur consommation d'eau et de déchets. En outre, en permettant de comparer la consommation énergétique d'un bâtiment à celle d'autres bâtiments semblables, cet outil s'avère un moyen efficace de diffuser les meilleures pratiques écoénergétiques.

« Il faut absolument améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments si nous voulons atteindre nos ambitieux objectifs climatiques, a déclaré l'administrateur de l'EPA, Michael S. Regan, par voie de communiqué. L'entente d'aujourd'hui

avec Ressources naturelles Canada permettra à nos organismes de poursuivre un partenariat de 10 ans afin que plus de propriétaires de bâtiments aux États-Unis et au Canada puissent réduire leur consommation d'énergie, leurs coûts et la pollution climatique. »

Rappelons que, selon l'Agence internationale de l'énergie, des mesures d'efficacité énergétique permettraient au monde de franchir « le tiers de la distance » qui le sépare des objectifs de l'Accord de Paris pour 2030. ● (Steve Proulx)

➦ Pour accéder à l'outil ENERGY STAR Portfolio Manager : [energystar.gov/buildings/benchmark](https://energystar.gov/buildings/benchmark)



## Abonnement au magazine *Esquisses* pour les non-membres de l'OAQ

30 \$ pour 4 numéros par année

Bon de commande : [oaq.com/magazine-esquisses/abonnement](https://oaq.com/magazine-esquisses/abonnement)

# PRIX ET DISTINCTIONS

2022

ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC

## CALENDRIER

Appel de candidatures : **octobre 2021**

Dépôt des candidatures : **30 janvier 2022**

Gala de remise de prix : **8 avril 2022**

[oaq.com/ordre/prix-distinctions](http://oaq.com/ordre/prix-distinctions)



Les Prix d'excellence en architecture récompensent des réalisations architecturales exemplaires, conçues par des architectes québécois.

### + MÉDAILLE DU MÉRITE

Depuis 1951, l'Ordre rend hommage à un architecte pour l'ensemble de sa carrière. La médaille du Mérite récompense l'un ou l'autre des aspects suivants :

- L'engagement envers la profession;
- Une contribution exceptionnelle à l'évolution de l'architecture au Québec;
- Une contribution à la qualité de l'architecture au Québec.

### PRIX RELÈVE EN ARCHITECTURE

Ce prix récompense un architecte de la relève, membre de l'Ordre depuis au plus 10 ans, qui s'est illustré par :

- son engagement envers la profession et le bien-être de la collectivité;
- sa contribution à la qualité de l'architecture au Québec;
- la promotion et le respect des valeurs de l'Ordre.

### PRIX ENGAGEMENT SOCIAL

Ce prix récompense un membre de l'Ordre pour sa sensibilité au bien-être de la collectivité ou pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration du milieu de vie de populations vulnérables.

### PRIX AMBASSADEUR DE LA QUALITÉ EN ARCHITECTURE

Ce prix destiné aux non-architectes souligne les efforts d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme ayant contribué à rehausser et à valoriser la qualité de l'architecture au Québec.

# Renouveau et continuité

Les élections du printemps dernier au conseil d'administration (CA) de l'OAQ amènent des changements qui entrent en vigueur cet automne. Voici celles et ceux qui y siégeront à compter de l'assemblée générale annuelle du 23 septembre.

À la suite du lancement des élections, le 6 avril 2021, un candidat et une candidate ont été élus par acclamation dans leur région respective. Il s'agit de Maude Thériault dans la région 1 et de Jean Beaudoin dans la région 4. La première occupe le poste d'administratrice depuis 2012, tandis que le second effectue un retour après quelques années d'absence.

En ce qui concerne la région 3, le secrétaire de l'Ordre a reçu deux candidatures: Daniel Gilbert et Laurence St-Jean. Une élection a donc été organisée dans cette région. Le 21 juin 2021, le dépouillement du scrutin a eu lieu en présence des trois scrutatrices nommées par le CA. Laurence St-Jean a été élue administratrice pour un mandat de trois ans à compter du 23 septembre 2021.

Parallèlement, l'Office des professions a nommé Mohamed Badreddine, avocat, à titre d'administrateur représentant le public.

À compter du 23 septembre 2021, la composition du CA sera la suivante:

- **Président:** Pierre Corriveau
- **Administrateurs et administratrices élus:**
  - Région 1 – Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine: Maude Thériault
  - Région 2 – Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec: Eve-Marie Surprenant
  - Région 3 – Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches: Anne-Marie Blais et Laurence St-Jean
  - Région 4 – Montréal: Jean Beaudoin, Carolyne Fontaine et Laurent Mercure
  - Région 5 – Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière: André Carle
- **Administrateurs et administratrices nommés** (représentant le public): Mohamed Badreddine, Francine Cléroux et Guy Simard. ●

◀ Siège social de l'OAQ, Montréal.  
Aménagement intérieur :  
Intégral Jean Beaudoin (2014),  
L. McComber - architecture  
vivante (2019)  
Photo : Raphaël Thibodeau

## Principaux dossiers traités par le CA du 15 janvier au 9 juillet 2021

### AFFAIRES D'ASSURANCE

Le CA a adopté un nouveau Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'OAQ. Ce règlement prévoit la couverture des architectes qui n'exercent pas en pratique privée.

Le CA a également approuvé les nouvelles orientations relatives à la révision des règles de souscription qui ont été présentées à l'Office des professions.

Il a par ailleurs résolu de ne pas augmenter le taux de prime du fonds d'assurance pour l'exercice 2021-2022.

### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Le CA a pris connaissance de l'analyse de la gestion des risques préparée par le comité d'audit et a adopté un tableau présentant les risques de l'Ordre et les mesures mises en place pour les gérer de manière appropriée.

Le montant de la cotisation annuelle 2022-2023 a été fixé aux fins de consultation des membres.

Les états financiers audités au 31 mars 2021 ont été adoptés, de même que les projections financières pour l'exercice 2021-2022.

### Radiations

Le 15 janvier, le CA a résolu de radier, à compter du 18 février, les architectes qui n'ont pas déclaré le total requis d'heures de formation continue pour le cycle 2018-2020. Le 9 juillet, le CA a résolu de radier, à compter du 6 août, les architectes qui n'auront pas payé la cotisation 2021-2022.

### Bourses universitaires de l'OAQ

Le CA a attribué les trois bourses universitaires de l'OAQ à Adrien Larochelle, à Naomi Julien et au duo formé par Christina Eva Mahut et Keyan Ye.

### AFFAIRES DE GOUVERNANCE

Le CA a adopté le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et administratrices et des membres de comités de l'OAQ.

Il a également adopté la Politique sur le harcèlement psychologique ou sexuel au travail – prévention et traitement des plaintes.

Sébastien-Paul Desparois, architecte, MBA, a été nommé directeur général de l'OAQ.

### Structure organisationnelle de l'Ordre

À la suite de l'entrée en poste du nouveau directeur général et de la création de la direction des affaires juridiques et du secrétariat, le CA a actualisé l'organigramme de l'OAQ.

### Comité de la relève

En application du plan stratégique 2018-2021, le CA a créé le comité de la relève, dont le mandat vise à approfondir les connaissances de l'OAQ sur ses membres, leurs attentes, leurs besoins et leurs préoccupations. Plus précisément, le comité appuiera l'Ordre dans sa mission d'intégration des stagiaires en architecture et des jeunes architectes au sein de la profession.



# Isokorb® Rupteurs de Pont Thermique

## Isoler les connexions béton-béton, acier-acier et béton-acier

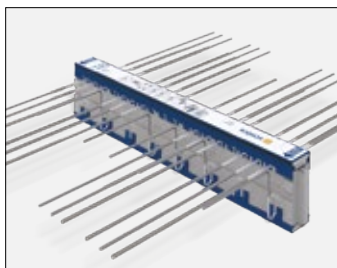
- Empêche la condensation et la moisissure
- Améliorez la valeur R effective de l'enveloppe de votre bâtiment jusqu'à 50 %
- Augmenter la température intérieure du sol en jusqu'à 19°C/34°F adjacent au balcon
- Réduit les pertes de chaleur jusqu'à 90 %
- Répondez aux exigences du code pour une isolation continue avec une efficacité maximale

Les ruptures de pont thermiques Schöck Isokorb® empêchent la condensation et la moisissure, améliorent le confort des occupants et réduisent les pertes de chaleur par balcon isolant, auvent, bord de dalle, connexions d'équipement de parapet et de toit tout en maintenant l'intégrité structurelle des éléments environnants en béton et en acier.

**Fier d'offrir Produits approuvés par ICC, UL et Maison Passive.**

[www.schoeck.com](http://www.schoeck.com)

Pour plus d'informations  
contactez le directeur des  
ventes de l'Est du Canada  
Bruno Champagne  
[bruno.champagne@schoeck.com](mailto:bruno.champagne@schoeck.com)  
1-514-516-1018





◀ REM de l'Est, vue du train  
Image : CDPQ Infra

REM de l'Est, à Montréal

# Le tracé aérien inquiète

Le REM de l'Est, à Montréal, est l'un des dossiers qui ont le plus accaparé les efforts de relations publiques de l'OAQ durant la première moitié de 2021. Car tout aussi emballant qu'il soit, ce projet doit éviter plusieurs écueils.

PAR L'ÉQUIPE DE L'OAQ

D'emblée, l'OAQ estime qu'un projet de transport en commun de cette envergure sera bénéfique pour l'est de Montréal. On parle après tout de relier Pointe-aux-Trembles au centre-ville en 25 minutes, le long d'un parcours comptant 23 stations. Actuellement, il faut une heure pour parcourir cette distance en autobus.

Cependant, comme beaucoup d'autres groupes de la société civile, l'Ordre des architectes a formulé des inquiétudes quant au choix du tracé aérien retenu pour la majeure partie du projet. Dans certains secteurs sensibles, dont le centre-ville de Montréal, la présence de structures en hauteur risque en effet d'entraîner plusieurs nuisances: fracture urbaine, bruit, poussière, obstruction de la visibilité aux intersections et coupure des éléments architecturaux existants de leur contexte, entre autres.

## UN COMITÉ EXPERT

C'est pourquoi l'OAQ a joint sa voix à celles qui demandent la divulgation publique des études ayant conduit CDPQ Infra à retenir le tracé aérien plutôt que terrestre ou souterrain. Comme d'autres, il a aussi réclamé la mise sur pied d'un comité expert indépendant, nommé par le

gouvernement du Québec, pour guider le projet. Cette dernière demande s'est concrétisée en mai. L'Ordre s'en est réjoui, mais avec prudence, car ce comité ne s'intéressera qu'à l'intégration architecturale de la structure aérienne, sans pouvoir la remettre en question.

Dans une lettre déposée lors de la consultation publique sur ce tronçon du REM, l'OAQ a tenu à rappeler les bases de la qualité architecturale à laquelle il faut aspirer. Il a mis en garde CDPQ Infra contre la tentation de créer un effet signature et a souligné l'importance de prioriser les aspects relevant du bien commun, comme la convivialité de l'espace public, la santé des populations et l'harmonie entre le paysage et le construit. Enfin, il a invité CDPQ Infra à reconsidérer le tracé aérien s'il ressort d'études approfondies que d'autres scénarios moins préjudiciables à plusieurs égards peuvent être envisagés.

Outre cette lettre, l'Ordre a fait connaître sa position par l'entremise d'entrevues de son président dans des quotidiens (*Le Devoir*, 24 février et 1<sup>er</sup> mars, *Métro*, 3 mars). Pierre Corriveau a également cosigné une lettre ouverte avec Sylvain Gariépy, président de l'Ordre des urbanistes, parue le 26 février dans *La Presse* et sur le site de *CTV News*. Il a aussi tenu des rencontres avec les responsables de CDPQ Infra et des élus et élus municipaux et provinciaux. Le dossier n'est pas clos, et l'Ordre entend commenter le rapport du comité expert au moment de sa publication, prévue d'ici la fin de l'année.

Les prises de position de l'OAQ peuvent être consultées sur son site Web.

## Dans les médias

### EFFONDREMENT D'UN IMMEUBLE EN FLORIDE

Dans un article paru le 12 juillet dans *Le Devoir* (« Des leçons à tirer au Québec après l'effondrement en Floride »), le président de l'OAQ soutient qu'il est peu probable qu'une telle tragédie survienne au Québec, étant donné les règles encadrant la conception de bâtiments. Il estime néanmoins que la surveillance des travaux obligatoire offrirait une protection supplémentaire.



◀ Gala de remise des prix et distinctions 2021 de l'OAQ, animé par Karina Lehoux  
Photo : OAQ

### SECTEUR DES FAUBOURGS

« La Ville s'est appuyée sur une position caduque de l'Ordre des architectes » est le titre d'un article paru le 29 juin dans *La Presse*. On y lit qu'une décision de la Ville de Montréal de limiter la hauteur des immeubles dans le secteur des Faubourgs repose sur une recommandation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), elle-même basée sur une prise de position de l'OAQ révisée depuis. Cité dans l'article, Pierre Corriveau a expliqué qu'une lettre non équivoque avait pourtant été transmise à l'OCPM en juillet 2019, signifiant que l'avis de l'Ordre sur la densité avait évolué. L'OCPM a reconnu qu'il n'aurait pas dû citer l'OAQ dans le rapport final. Si l'Ordre a toujours soutenu que les quartiers denses bien conçus contribuent à la qualité de vie, il estime aujourd'hui que les immeubles de plus de six étages peuvent y être intégrés avec succès dans certains contextes.

### L'APRÈS-PANDEMIE

Interrogé par *La Presse* ce printemps à propos des conséquences de la pandémie sur l'architecture, le président de l'OAQ a soutenu que les projets doivent prévoir l'imprévisible. Autrement dit, l'architecture doit être flexible et comporter des espaces aux fonctions non définies, qui peuvent s'adapter à une variété de situations. (« Architecture: Virus et distorsion de l'espace », *La Presse*, 17 avril).

### PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

Cette année encore, les Prix d'excellence en architecture ont suscité un grand intérêt médiatique, tant en ce qui a trait à l'annonce des finalistes, le 3 mars, qu'à celle des lauréates et lauréats, le 1<sup>er</sup> avril. La démarche a suscité une trentaine d'articles dans différentes publications, allant des grands quotidiens aux hebdomadaires locaux, en passant par les magazines spécialisés. Quant à la diffusion du gala de remise des prix, elle a généré 466 branchements en ligne, un nombre légèrement supérieur à celui de l'an dernier.

### GUIDE INDEX DESIGN

Le président de l'Ordre a été invité à publier un mot dans l'édition 2021 du guide *200 architectes et designers québécois* d'Index-Design. Pierre Corriveau y fait ressortir l'apport invisible des architectes, qui consiste à acquérir une fine connaissance du contexte d'intervention et à entretenir avec leur clientèle un dialogue fructueux.

## Groupes de travail

### STRATÉGIE NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Depuis le début de l'année, l'OAQ participe activement aux consultations entourant la Stratégie nationale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, que compte élaborer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). En février et en mars, l'Ordre a été invité à collaborer à quatre des douze laboratoires d'innovation organisés par l'École nationale d'administration publique (ENAP) et réunissant une variété d'intervenants et d'intervenantes de la société civile.

L'Ordre a alors pris part aux discussions sur les thèmes suivants :

- Gouvernance et exemplarité de l'État
- Qualité des milieux de vie
- Dynamiques urbaines et planification des milieux en croissance
- Résilience, santé et sécurité

Dans l'édition du 7 juillet de son bulletin *Élévation*, l'Ordre a invité ses membres à se prononcer sur les orientations de cette stratégie en participant à la consultation en ligne tenue par le MAMH du 16 août au 10 septembre. Il prévoyait pour sa part déposer un mémoire à cette occasion.

## Suivi

### STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE L'ARCHITECTURE

Pour susciter l'adhésion à la Stratégie québécoise de l'architecture et rappeler qu'elle est toujours dans les cartons du ministère de la Culture et des Communications, l'Ordre a fait parvenir à une trentaine d'élus et élus municipaux et provinciaux un court document expliquant la genèse, la finalité et l'état d'avancement de la démarche. L'envoi, effectué à la mi-juin, renfermait également un exemplaire du numéro d'*Esquisses* sur les prix et distinctions de l'Ordre. ●

# Composer avec la surchauffe

*Les entrevues pour cet article ont été réalisées en mai 2021. La situation pourrait avoir changé au moment de la publication.*

Réaliser un projet de construction au Québec en 2021 s'avère un circuit semé d'obstacles. La hausse des prix des matériaux, les difficultés d'approvisionnement et la rareté de la main-d'œuvre font partie des écueils auxquels se heurtent les firmes d'architecture et leurs partenaires, les entreprises de construction.

PAR MARIE-EVE SHAFFER

**Les quatre architectes** du bureau TERGOS Architecture + Construction, établi à Québec, conçoivent des immeubles résidentiels. Ici, on a l'habitude d'enchaîner les projets. Dès que l'un est terminé, un autre est lancé.

Cependant, avec les perturbations qui secouent l'industrie de la construction depuis 2020, les projets s'accumulent. « On en a tellement qu'il faut les séquencer. C'est beaucoup plus de gestion et beaucoup de bouleversements », soupire la fondatrice et directrice des opérations architecture de la firme, Geneviève Mainguy.

Les retards dans la livraison du bois et les prix galopants de la matière ligneuse compliquent particulièrement le travail de cette équipe de conception qui prône une approche écologique. On doit parfois retourner à la table à dessin pour retoucher des plans afin de limiter la quantité de bois requise par le projet ou encore opter pour des matériaux moins écoresponsables. Et la clientèle doit se décider rapidement: des fournisseurs garantissent leurs prix pour quelques jours à peine.

« Faire une maison en acier, ce n'est pas notre premier choix, illustre Geneviève Mainguy. C'est beaucoup moins écologique.

On préfère mettre le bois de l'avant. » Or, choisir un autre matériau par les temps qui courent, c'est s'assurer de livrer le bâtiment à temps.

L'aspect financier joue aussi. Un immeuble d'habitation qui doit être construit dans le centre-ville de Québec selon les plans de TERGOS sera finalement doté d'une structure en coffrage isolant faite de béton et de panneaux de polystyrène plutôt qu'en bois. « Pour un immeuble de huit logements, [notre client] épargnera environ 200 000 \$ en changeant de matériau. Ce n'est pas rien », estime Geneviève Mainguy. →

## Les ingrédients de la surchauffe



**65 %**

Proportion des propriétaires, au Québec, qui ont effectué des travaux de rénovation à leur domicile de mars à décembre 2020. Près de la moitié (47 %) ont fait appel à des entrepreneurs professionnels.

Source : sondage Léger

**12 900 \$**

Coût moyen des travaux planifiés par des propriétaires au Québec et réalisés par des entreprises en construction de mars à décembre 2020.

Source : sondage Léger



Nombre de nouveaux travailleurs et travailleuses dont auront besoin annuellement les entreprises de la construction du Québec au cours des 5 à 8 prochaines années. Les besoins en main-d'œuvre dépendront notamment du nombre et de l'ampleur des chantiers, des départs à la retraite, de l'arrivée de nouvelles et nouveaux diplômés et du roulement de personnel.

Sources : Commission de la construction du Québec et Association de la construction du Québec



**5 % à 10 %**

Perte de productivité quotidienne estimée sur les chantiers de construction en juin 2020 en raison des nouvelles mesures sanitaires au Québec

Source : *Le Soleil*, Association de la construction du Québec



**102 %**

Hausse des prix du bois d'œuvre et autres produits du bois de juin 2020 à juin 2021 au Canada

Source : Statistique Canada



Proportion des entrepreneurs québécois qui signalent des problèmes d'approvisionnement pour différents matériaux et composants depuis mars 2020

**46 %** Portes et fenêtres

**38 %** Bois d'œuvre

**35 %** Contreplaqué et panneaux à copeaux orientés (OSB)

**33 %** Fermes de toit

**28 %** Poutrelles

**24 %** Produits d'ingénierie en bois

**22 %** Articles de plomberie

Source : Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction

Augmentation des coûts de construction d'immeubles à Montréal, du premier trimestre de 2020 au premier trimestre de 2021

**Secteur résidentiel :**

**9,2 %**

**Secteur non résidentiel :**

**4,4 %**

Source : Statistique Canada



**5,6 %**

Accroissement des coûts de transport de juin 2020 à juin 2021 au Canada, notamment en raison de la hausse du prix de l'essence (+ 32 %) enregistrée pendant la même période

Source : Statistique Canada





## « Quand il y a de grands écarts [de prix], c'est impossible de dire aux clients que nous répondrons aux mêmes besoins à l'intérieur du même budget. »

– Jean-François Arcand

### Les besoins contre le prix

Le secteur public n'est pas à l'abri de ces difficultés. La firme montréalaise d'architecture et de design Lemay a imaginé certaines des écoles secondaires de nouvelle génération que souhaite ériger le gouvernement du Québec.

« On a proposé une architecture très minimaliste pour mettre en valeur l'espace et la lumière. C'est une architecture de bois, de béton et de verre, trois matériaux qui ont subi des hausses de prix marquantes ces derniers mois. On peut nous demander de retoucher les plans, mais ça fait partie des critères de design originaux », dit l'associé principal et directeur corporatif de marché pour le secteur Transport, de Lemay, Jean-François Arcand. Or, la Société québécoise des infrastructures (SQI) a indiqué que ces projets seront réalisés « selon la même portée de réalisation et de coût ».

Même si les coûts de construction se sont emballés, les budgets des maîtres d'ouvrage n'ont pas été révisés à la hausse, rapporte l'architecte de Lemay. « Soit il faut être plus créatif, soit on en donne moins pour le même prix. »

« Quand il y a de grands écarts, c'est impossible de dire aux clients que nous répondrons aux mêmes besoins à l'intérieur du même budget, poursuit-il. Est-ce que les besoins du client peuvent être revus, ou ce dernier doit-il aller chercher un nouveau financement? Dans les projets publics, la décision revient au Conseil du Trésor. Et la poche n'est pas élastique. »

### « La tempête parfaite »

Si les matériaux sont si onéreux et si difficiles à trouver, c'est que la « tempête parfaite » a déferlé, souligne Guillaume

Houle, le porte-parole de l'Association de la construction du Québec (ACQ), qui représente 17 000 entrepreneurs.

D'une part, les Québécois et les Québécoises, confinés à la maison, ont rénové leur chez-soi, et les gouvernements ont misé sur de grands projets de construction pour relancer l'économie après des mois pandémiques pénibles.

D'autre part, les fabricants et les distributeurs de matériaux, qui n'ont pas été à l'abri des éclosions de COVID-19, ont dû augmenter la cadence malgré les difficultés à recruter de la main-d'œuvre et les nombreuses embûches qui ont affecté la chaîne d'approvisionnement. La grève au port de Montréal en est une, et les changements climatiques en ont aussi généré.

« La Colombie-Britannique est l'un de nos fournisseurs de bois, mais il y a eu des incendies et des invasions d'insectes, ce qui fait que l'offre – notamment de contre-plaqué – est beaucoup plus mince », indique le président et chef de la direction de l'Association de la quincaillerie et des matériaux du Québec, Richard Darveau.

À l'échelle mondiale, la chaîne de transport a dû relever le défi colossal de livrer des équipements de protection individuelle à la vitesse grand V pendant la pandémie. « Il n'y a pas plus de bateaux, et il y a moins d'avions qu'avant. Alors, [les matériaux] rentrent au compte-gouttes », dit Richard Darveau. Il ajoute qu'avec l'essor du commerce électronique, bien des camions ont été utilisés pour livrer des colis plutôt que des marchandises.

Résultat: les prix des matériaux ont bondi. De janvier à mai, ils ont augmenté de 50 % pour les structures d'acier, de 40 % pour les structures de bois et de 30 % pour les produits d'isolation, d'après des estimations fournies par l'ACQ.

À tout cela, il faut ajouter la main-d'œuvre qui fait défaut. Avant même le déclenchement de la pandémie, une étude réalisée en 2019 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton évaluait qu'environ 20 000 travailleurs et travailleuses devaient être recrutés chaque année au Québec par les entreprises de construction au cours des dix années suivantes pour répondre à la demande. La Commission de la construction du Québec émet des prévisions plus modestes, soit environ 13 000 travailleurs et travailleuses à recruter chaque année pour les cinq prochaines années.

« En raison de la pénurie de main-d'œuvre, des travaux qui seraient normalement exécutés en trois semaines en prennent maintenant quatre », souligne Guillaume Houle. Il ajoute que les mesures sanitaires imposées depuis mars 2020 ont aussi ralenti le rythme des chantiers, les travailleuses et les travailleurs devant prendre le temps de se laver les mains et veiller à maintenir une distanciation physique. « On veut éviter que le plombier croise l'électricien. Alors, au lieu qu'ils se côtoient, ils font le travail l'un après l'autre », illustre le porte-parole de l'ACQ.

Quand cette épineuse situation se résoudra-t-elle? « On se demande comment la crise des 15 derniers mois peut prendre moins de 15 mois à se résorber », avance Jean-François Arcand avec prudence. Richard Darveau ne s'attend pas à un retour à la normale avant 2022.

### Des projets triés sur le volet

D'ici là, les bureaux d'architectes choisissent leurs projets avec soin. Ils en refusent ou ils ne présentent pas de soumission s'ils jugent qu'ils ne sont pas en mesure de répondre aux exigences.

Et quand les firmes décident d'apporter leur expertise, elles interrogent chaque angle du projet. « Ce qui a un impact important, c'est l'espace, dit Jean-François Arcand. Quand on est capable de couper de l'espace, on réduit la facture. Dans beaucoup de projets, on arrive à construire moins et à répondre aux besoins du client. »

TERGOS tente pour sa part d'étirer les échéanciers pour s'assurer d'avoir en main les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires. « On doit se donner de la flexibilité en accordant six mois pour faire des travaux qui en prennent en réalité seulement deux », relate Geneviève Mainguy.

L'objectif: tenir le coup jusqu'à ce que la situation s'améliore. ●



# L'ARCHITECTURE: POUR LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS

*Comment l'architecture peut-elle contribuer à la résilience de collectivités confrontées à des enjeux de société et des défis naturels majeurs? Voilà la question que doit résoudre au quotidien Architecture sans frontières Québec (ASFQ). De l'habitat autochtone à la pandémie de COVID-19, en passant par les inondations, l'itinérance urbaine et la crise écologique, voici en rafale cinq contextes dans lesquels l'organisme saisit des occasions d'agir.*



**Camp existant à Dolliver, l'un des sites à l'étude pour le projet**  
Photo: Félix Arsenault-Ouellet



## HABITAT AUTOCHTONE: RETROUVER LE TERRITOIRE

Modèles de résilience par excellence, les communautés autochtones regardent aujourd'hui vers l'avenir. La communauté de Uashat Mak Mani-utenam en est un bel exemple. Voisine de Sept-Îles, elle nourrit le projet de construire une école au cœur du Nitassinan (nom du territoire traditionnel innu) pour accueillir les jeunes qui viennent chaque année s'y réapproprier leur mode de vie ancestral. Cette vision prend forme aujourd'hui grâce à une collaboration entre la communauté, ASFQ, Robert Lavoie architecte, l'École d'architecture de l'Université Laval et la Chaire UNESCO pour la conception et la construction d'écoles solidaires et durables. Malgré la pandémie, les partenaires travaillent ensemble chaque semaine depuis le début 2020 pour concevoir l'espace qui accueillera les «élèves» durant leurs séjours. Une architecture simple et sobre privilégie le bois comme matériau principal. Cherchant d'abord une intégration respectueuse des particularités du site naturel, le bâtiment sera ouvert au paysage et adapté aux activités traditionnelles pratiquées sur place. Prévue en 2022, sa construction privilégiera la préfabrication de certains éléments pour faciliter l'érection sur des lieux difficiles d'accès. Doté de moyens limités, un tel projet n'aurait pu aller de l'avant sans les services pro bono de toute l'équipe.



**Vues extérieure et intérieure de l'école, basées sur les esquisses**

Illustrations:  
Simon Marcotte





## L'APRÈS-PANDÉMIE: REPENSER L'AMÉNAGEMENT DES COMMERCES

Dès le début de la pandémie, ASFQ était au front avec une équipe de professionnelles et de professionnels en design et en architecture pour venir en aide à quelque 160 commerces et organismes montréalais dans l'adaptation de leurs espaces selon les règles et directives du gouvernement en matière de santé publique. Fort de cette expérience et des interventions légères et temporaires réalisées, ASFQ a été mandaté par le Bureau du design de la Ville de Montréal pour réaliser un projet à plus long

terme visant à repenser le design des commerces dans une optique de résilience et d'atténuation des impacts économiques, sociaux et environnementaux de la pandémie. Baptisé «COVIDesign», ce projet de recherche appliquée et pluridisciplinaire en design commercial avait pour objectif de revoir le modèle d'affaires et l'aménagement d'un commerce de détail, d'alimentation et de restauration. Le fruit de ce travail fera l'objet d'un tout nouveau guide d'aménagement pour commerce résilient qui sera lancé au cours de l'automne. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont contribué à la réflexion et à la réalisation de ce projet. Le guide incitera les propriétaires et locataires de commerces à investir dans la qualité de leur aménagement avec l'aide de professionnels ou de professionnelles.



## ITINÉRANCE: VERS UNE ARCHITECTURE BIENVEILLANTE

La pandémie a été le puissant révélateur d'une crise humanitaire silencieuse: l'itinérance urbaine. Dans les grandes villes aux rues désertées, les personnes en situation d'itinérance ont été plus visibles que jamais. L'architecture peut-elle agir pour ceux et celles qui vivent dans des conditions de fragilité et de marginalité extrêmes? ASFQ en a la certitude depuis qu'il a réalisé l'aménagement du centre pour sans-abri Résilience Montréal. L'organisme a d'ailleurs démarré en 2021 son programme Solidarité urbaine, qui soutient les projets d'aménagement d'organismes intervenant auprès des personnes en

situation d'itinérance et d'autres clientèles. Grâce aux contributions financières du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal, ce programme ira de l'avant jusqu'en 2024. Il inclura une vaste étude sur l'architecture et l'itinérance, un sujet très mal compris à l'heure actuelle. L'équipe d'ASFQ effectuera une revue des projets internationaux exemplaires à cet égard. Le projet déterminera aussi les bonnes pratiques, à toutes les échelles du design et de l'aménagement, capables d'avoir un impact positif sur le bien-être et la stabilité résidentielle des personnes en situation d'itinérance. Le tout fera l'objet de conférences, d'une publication et même d'une activité de formation. Vous ne voulez rien manquer? Suivez ASFQ en vous inscrivant à son infolettre.



Résilience  
Montréal  
Photo: Résilience  
Montréal



Photo: Manuel Alvarez,  
Pixabay



Station  
temporaire  
du REM  
Bois-Franc,  
pendant la  
déconstruction

Photo: Coop  
Maître d'œuvre



Station  
temporaire  
du REM  
Bois-Franc,  
avant la  
déconstruction

Photo: ASFQ



## CRISE ÉCOLOGIQUE: LE PARI D'UNE ARCHITECTURE CIRCULAIRE

Les chantiers du Québec produisent à eux seuls trois millions de tonnes de déchets par année. Cela inclut des milliers de composantes neuves, usagées et patrimoniales encore utiles. Ne pourrait-on pas leur donner une seconde vie? Une nouvelle tendance verte appelle ici l'architecte: l'économie circulaire. C'est dans cette voie qu'ASFQ s'est engagé depuis 2016 avec son projet Matériaux sans frontières, consacré à la récupération et la revente des matériaux. Or, récupérer n'est pas simple. D'une part, les centres de réemploi sont rares dans la province. D'autre part, démolir rapidement est moins cher que déconstruire minutieusement. Or, ASFQ a une solution. À titre d'organisme de bienfaisance, il peut remettre des reçus officiels de dons admissibles à une déduction d'impôts équivalant à la valeur des matériaux donnés. Grâce à cet incitatif qui permet d'amortir les coûts de récupération et de démantèlement, les architectes et entrepreneurs peuvent encourager leurs clients et clientes à valoriser des matériaux d'une manière écologique, sociale et rentable! À ce jour, ASFQ a récupéré des centaines de dons de matériaux. De plus, en 2020, l'organisme a fait l'acquisition de l'entreprise de matériaux récupérés Éco-Réno, la seule du genre à Montréal. Il possède ainsi son propre commerce pour revendre les dons qu'il reçoit. ASFQ prépare d'ailleurs la croissance de ce centre de réemploi, qui représente une source d'approvisionnement responsable et de conseils pour accompagner les professionnels et professionnelles dans cette transition vers «l'architecture circulaire». Si la question vous intéresse ou si vous cherchez à disposer de matériaux encore utiles, contactez l'équipe d'ASFQ!



## COHABITER AVEC L'EAU

État des connaissances en matière d'adaptation  
des bâtiments aux inondations  
Avril 2021



## INONDATIONS: S'ADAPTER GRÂCE AU DESIGN

Les inondations sont un enjeu de taille au Québec en matière de résilience. La facture des crues printanières de 2011, 2017 et 2019 se chiffre en milliards de dollars pour l'État et les citoyens et citoyennes, sans parler

de l'impact matériel et humain. Comment mieux se préparer collectivement? Pour ASFQ, l'architecture fait partie des leviers incontournables pour repenser le cadre bâti et mieux vivre avec l'eau. C'est d'ailleurs le thème d'une toute nouvelle publication d'ASFQ, parue en avril 2020, *Cohabiter avec l'eau: état des connaissances en matière d'adaptation des bâtiments aux inondations*. Offert gratuitement sur le site Web d'ASFQ, ce rapport a été élaboré en partenariat avec la Communauté métropolitaine de Montréal, mandatée par le gouvernement du Québec pour réviser les normes applicables en zones inondables. Fruit d'une année de recherche et de la consultation d'un grand nombre de spécialistes, le document présente une revue de la littérature existante et explique les trois grands types de mesures d'adaptation possibles des bâtiments: les stratégies d'évitement, les stratégies de résistance et les stratégies d'accueil de l'eau. Illustré et facile à lire, il est le premier du genre au Québec et au Canada.



# NOS PARTENAIRES

ASFQ remercie ses membres et ses partenaires, qui s'engagent avec solidarité envers un monde plus juste et résilient grâce à l'architecture !



Publireportage

ARCHITECTURE  
SANS FRONTIÈRES  
QUÉBEC

## PARTENAIRES OR



ASSOCIATION DE LA  
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

«L'Association de la construction du Québec (ACQ) est heureuse de son partenariat avec Architecture sans frontières Québec (ASFQ). Avec notre réseau de partenaires, nous façonnons une industrie dont les pratiques reposent sur la collaboration, la réalisation de projets inspirants, la saine gestion en chantier, et ce, dans le respect de l'environnement et la quête du bien-être des clients et du public.»

– Luc Bourgoïn, directeur général de l'ACQ provinciale



SOCIÉTÉ D'HABITATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DE MONTRÉAL

«La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) est fière de s'associer, depuis plusieurs années, avec ASFQ. Nous partageons la même volonté de nous impliquer dans la communauté pour faire une différence et créer de la valeur. Nous avons à cœur d'offrir des logements abordables et durables aux Montréalais, notamment aux personnes vulnérables et aux personnes en situation d'itinérance.»

– Nancy Shoiry, architecte, directrice générale de la SHDM

## PARTENAIRES ARGENT

Guillaume Lévesque  
architecte



JODOIN  
LAMARRE  
PRATTE  
ARCHITECTES



## PARTENAIRES BRONZE



sidlee  
architecture



## À PROPOS D'ARCHITECTURE SANS FRONTIÈRES QUÉBEC



ARCHITECTURE  
SANS FRONTIÈRES  
QUÉBEC



ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC

Créé en 2007 par l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), ASFQ représente le bras humanitaire officiel de la profession d'architecte. Il compte parmi ses membres l'ensemble des architectes de la province, auprès de qui il promeut la responsabilité sociale et l'implication dans ses activités.

# découvertes

Le plan du campus qu'est en voie de créer Avenues: The World School à Shenzhen. Illustration : Efficiency Lab for Architecture



Conversion

▲ Dans l'aire de jeux aménagée à la verticale, les enfants grimpent à proximité des arbres.  
Photo : Si Hu



▲ Les espaces de jeux entourés de végétation se trouvent au sol et sur le toit de l'école maternelle.  
Photo : Zheng Chao

## D'entrepôt industriel à bâtiment scolaire

Une école maternelle a fait son nid dans un ancien entrepôt à Shenzhen, en Chine. Les plans de revitalisation ont été dessinés par l'Efficiency Lab for Architecture, une firme qui regroupe des architectes, des designers et des spécialistes du milieu de l'éducation.

L'école, nommée Early Learning Center, fait partie du réseau international d'écoles privées Avenues : The World School, qui a implanté un campus voué à l'éducation et à la recherche dans le quartier de Tanglang, autrefois connu pour ses activités industrielles.

Pour la transformation de ce bâtiment de trois étages, on a mis sur les notions de lien et d'ouverture. Au centre, on a aménagé un vaste atrium afin de laisser entrer la lumière naturelle. Ce lieu de rassemblement communique avec une série de pièces ouvertes où les enfants peuvent jouer et apprendre en petits groupes ou individuellement. De nombreux murs sont vitrés pour que les élèves demeurent au fait des activités qui se déroulent à proximité.

À l'extérieur, une passerelle entre les arbres constitue un accès ludique à l'école. Tout juste en dessous, les enfants peuvent grimper dans des modules de jeux inspirés de cabanes dans les arbres et rester ainsi en contact avec la nature. Les toits accueillent des espaces d'apprentissage et des jardins.

Cette école est la première à ouvrir ses portes sur le campus, qui prévoit l'aménagement de sept bâtiments scolaires au total afin d'y offrir des programmes d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. ● (Marie-Eve Schaffer)

Suivant l'adhésion de l'OAQ au Défi 2030, Esquisses présente dans chacun de ses numéros une démarche qui fait écho aux objectifs de ce mouvement international visant à éliminer les émissions de gaz à effet de serre dans les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments.

[architecture2030.org/2030\\_challenges/](https://architecture2030.org/2030_challenges/)

Illustration : FrankBosson, Adobe Stock

Modélisation thermique

# Obtenir la vraie valeur

Les exigences de performance énergétique des bâtiments ne cessent d'augmenter. Pour s'y conformer – et en tirer le maximum sur le plan conceptuel –, les architectes peuvent avoir recours à de nombreux logiciels de simulation thermique. Introduction.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

Une pléthore de logiciels de modélisation permettent de simuler la performance thermique d'un bâtiment lors de sa conception ou même celle d'un ouvrage existant, en vue de sa rénovation. Cependant, encore bien peu d'architectes y ont recours, tendant plutôt à confier cette tâche à des spécialistes externes en génie, par exemple. Pourtant, la conception de l'enveloppe du bâtiment relève de l'architecte.

« Ces logiciels facilitent l'évaluation, en amont du projet, de l'impact de la conception sur la performance écoénergétique d'un bâtiment, précise Ivanka Iordanova, professeure au Département de génie de la construction de l'École de technologie supérieure (ETS). Ils permettent d'explorer différentes options en ce qui a trait à la fenestration, aux volumes, aux matériaux, etc. »

Par ailleurs, le nouveau chapitre I.1 du Code de construction du Québec sur l'efficacité énergétique du bâtiment rehausse considérablement les exigences pour les projets dont la réalisation commencera après le 27 décembre 2021.

«L'un des plus gros changements réside dans l'importance accordée à la performance de l'enveloppe et à la résistance thermique des ensembles de construction, qui visent à moins sous-estimer l'impact des ponts thermiques», explique Daniel Pearl, architecte associé principal à L'CEUF architectes et professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal.

### Miser sur l'enveloppe

Bien sûr, les systèmes mécaniques peuvent aider à compenser une conception moins efficace sur le plan énergétique. «Mais ceux-ci nécessitent plus d'entretien et de réparations, donc, en termes de coûts, concevoir un bâtiment dont l'enveloppe est très performante en vaut la peine», avance Yan Ferron, ingénieur et directeur Écoénergie chez Pageau Morel et associés.

Les logiciels de simulation visent justement à atteindre cet objectif. Ils aident par exemple à calculer la valeur R réelle, c'est-à-dire la capacité d'un assemblage, tels un mur ou une toiture, à ralentir le flux de chaleur qui le traverse. Ils servent aussi à estimer la valeur U, qui indique le taux de transmission de la chaleur à travers les éléments d'un assemblage.

«Les exigences sur le plan de ces valeurs tendent à augmenter dans la réglementation, donc les simulations aident à s'y conformer», explique Mathieu Castonguay, ingénieur junior en mécanique à la firme Coarchitecture. De la même manière, ces logiciels appuient la quête des certifications environnementales, comme LEED ou Maison Passive.

La plupart des logiciels comprennent les données météorologiques historiques de différentes régions afin de tenir compte, dès la conception, des conditions climatiques du secteur où se trouve le site du bâtiment.

### Une foule de logiciels

Les logiciels comportent deux éléments importants: l'interface et le moteur de calcul. L'interface sert à organiser et à visualiser les données tant à l'entrée qu'à la sortie. Le moteur de calcul analyse les données d'entrée qui portent sur la conception, les consommations énergétiques et les conditions climatiques.

L'un des moteurs de calcul les plus utilisés est EnergyPlus, que l'on trouve dans le logiciel SIMEB, ainsi que dans ArchiWIZARD, DesignBuilder et bien d'autres. Mis au point par le Département de l'Énergie des États-Unis, il simule l'impact de l'enveloppe, des systèmes mécaniques et des conditions d'éclairage naturel et artificiel.

Il est possible d'associer certains de ces logiciels à d'autres outils numériques, notamment dans un processus en modélisation des données du bâtiment (MDB/BIM). Par exemple, ArchiWIZARD est compatible avec les logiciels de conception de bâtiments Revit et Archicad ainsi qu'avec le logiciel de modélisation 3D SketchUp. Il permet d'importer des fichiers CAD/CAO. ClimaWin présente lui aussi une version BIM qui fonctionne sous Revit et Archicad.

Le grand défi consiste donc à faire son choix parmi cette vaste offre. Les logiciels gratuits, tels Therm ou SIMEB, constituent de bons points de départ.

Therm sert à modéliser les transferts de chaleur dans des éléments comme des fenêtres, des murs, des toits, etc., ainsi qu'à repérer et à mesurer les ponts thermiques. Il ne permet toutefois que des modélisations en deux dimensions.

Depuis 2011, l'emploi du logiciel SIMEB – conçu par l'équipe de recherche du Laboratoire des technologies de l'énergie (LTE) de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec – est exigé pour obtenir un appui financier d'Hydro-Québec dans le cadre de projets d'optimisation de la performance énergétique d'un bâtiment neuf. Il est gratuit et accessible à tous les concepteurs et conceptrices. «Notre mandat consistait à démocratiser la simulation énergétique en offrant un logiciel gratuit et simple à utiliser», explique Karine Lavigne, chercheuse au LTE.

### Rester critique

«L'apprentissage de ces outils n'est pas toujours simple, et les architectes doivent y consacrer un certain temps», concède Claudio Bardetti, directeur technique, consultation et mise en service chez UL Canada.

Les entreprises de conception de logiciels comme ArchiWIZARD, ClimaWin et Design Builder vendent des tutoriels et autres outils de formation. L'ETS offre des activités de formation qui portent sur la modélisation de la consommation énergétique d'un bâtiment réalisée à l'aide des logiciels eQUEST, CAN-QUEST et Open Studio. L'Institut canadien de formation en énergie propose pour sa part une journée de formation sur la modélisation de l'énergie des bâtiments.

Par ailleurs, ces outils ne sont pas des baguettes magiques. Il peut y avoir une différence entre les valeurs obtenues en simulation et la performance réelle du bâtiment construit. Parfois, cette différence

s'explique par les limites des logiciels. «Les logiciels en 2D, par exemple, n'utilisent que la température de surface au milieu d'un élément, sans tenir compte d'aspects tels des coins plus froids, prévient Mihaela Badescu, chargée de projets, consultation et mise en service chez UL. Ils n'intègrent pas non plus l'humidité qui s'accumule dans certains matériaux comme le bois.»

D'autres variations n'ont rien à voir avec la simulation ou la réalisation. Ivanka Jordanova se souvient d'un bâtiment qui ne performait pas aussi bien que prévu durant l'hiver. Une petite enquête a permis de trouver la source du problème: des personnes sortaient fumer en laissant une porte ouverte pour ne pas se retrouver bloquées à l'extérieur. Difficile de prévoir une telle perte thermique lors d'une simulation numérique!

**« Les exigences sur le plan [énergétique] tendent à augmenter dans la réglementation, donc les simulations aident à s'y conformer. »  
– Mathieu Castonguay**

«L'efficacité de la modélisation dépend beaucoup de la qualité des données qui sont entrées et de la capacité à bien interpréter les résultats, prévient Normand Hudon, architecte senior principal et associé chez Coarchitecture. Même si les simulations se poursuivent tout au long du projet, il faut attendre la mise en service du bâtiment pour mesurer sa performance réelle.»

Mathieu Castonguay fait les mêmes constats et précise que ceux et celles qui emploient ces logiciels notent de légères différences entre les performances projetées et réelles. Il les estime à moins de 5 %, ce qui témoigne d'une efficacité acceptable en regard des avantages que ces simulations peuvent apporter dans la conception de bâtiments plus écoénergétiques. Les architectes ont donc tout intérêt à se les approprier. ●

Le projet Escapes découvertes, Montréal, Civilti/Julie Margot design/Wan paysages/LN Paysage  
Photo : Adrien Williams

Peter Soland, fondateur de la firme Civilti  
Photo : Stéphane Najman



Pratique multidisciplinaire

# À l'écoute des lieux

L'architecte, designer urbain et architecte paysagiste Peter Soland combine ses trois pratiques pour participer à la transformation de la ville en alliant paysage et cadre bâti. Portrait d'un amoureux de Montréal.

PAR MARIO CLOUTIER

**Peter Soland** «mange» sa ville. Si sa firme Civilti réalise des mandats dans plusieurs municipalités québécoises, Montréal demeure sa première source d'inspiration et de création.

«Les meilleurs designers urbains, dit-il, sont ceux qui habitent et connaissent la ville où ils travaillent. Nous croyons à Montréal. Nous sommes heureux de nous y concentrer. L'aménagement, pour nous, c'est d'abord local. Nous tirons notre inspiration des sites. Mieux les comprendre, c'est mieux les servir.»

L'un des projets les plus importants que réalise actuellement sa firme est la création d'un premier écoquartier sur l'île de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine. Il s'agit de transformer un ancien site industriel de 60 hectares en un milieu de vie moderne et diversifié. «Dans ce projet, explique Peter Soland, nous cherchons à tirer parti des lignes historiques et des traces pour sortir des formes habituelles. Avant le canal Lachine, les Sulpiciens avaient commencé à creuser un cours d'eau au 17<sup>e</sup> siècle. Il faut inscrire ces

identités dans les espaces publics. Par exemple, on peut faire un parc avec une friche plutôt que d'en créer un nouveau ailleurs dans le quartier.»

Au-delà de sa ville, une autre inspiration de ce passionné d'espace public a été l'architecte et artiste Melvin Charney (1935-2012). Comme lui, Peter Soland a étudié à la maîtrise à l'Université Yale après son baccalauréat en architecture à l'Université de Montréal. «J'ai été son étudiant. Il a formé toute une génération d'architectes sensibles à la reconstruction

de la ville. Au moment où il m'enseignait, son Jardin de sculptures au Centre Canadien d'Architecture était en chantier, et cela a influencé ma pratique, qui allie les sensibilités architecturale et paysagère.»

### Du dessin au terrain

Le professionnel multidisciplinaire aime particulièrement un dicton de son célèbre professeur: «C'est dans la rue que ça se passe.» Et s'il n'est pas nécessaire d'être architecte pour devenir designer urbain, Peter Soland estime que les deux disciplines se complètent admirablement.

«Nous apprenons, comme architectes, à concevoir, à imaginer et contrôler la forme, à apprécier la ligne et la composition. C'est important pour la qualité des espaces que nous créons. Ma formation d'architecte m'a appris à imaginer et à réfléchir par le dessin. C'est essentiel. Le fait de devenir architecte paysagiste et designer urbain rejoint mon attrait pour le monde vivant, qui bouge, qui change.»

L'architecture et le design urbain représentent les deux faces d'une même pièce selon lui. «C'est comme la stéréoscopie. L'architecture d'un côté et le paysage de l'autre. Quand nous mettons ces lunettes 3D, nous voyons alors le monde véritable devant nous.»

Cette vision englobante exige parfois de mettre son ego de côté. Peter Soland n'a pas qu'un seul intérêt à satisfaire. Il doit se montrer «fort et déterminé» envers ses clients et clientes, estime-t-il, tout en restant à l'écoute de l'espace, de l'histoire, du bâti, des citoyens et citoyennes, de la ville, des promoteurs, etc.

### Le design urbain comme œuvre collective

Peter Soland a fondé la firme Urban Soland en 2001, devenue Civiliti en 2015. Dans ce nom, on peut lire les mots civilité et civisme, qui renvoient au savoir-vivre et au bien commun, des valeurs chères à ce professionnel.



▲  
Projet de l'avenue McGill College,  
Montréal, Civiliti/Mandaworks  
Illustration : Civiliti

«Avant, les architectes qui pratiquaient le design urbain avaient peut-être encore une vision morphologique, ou construite, de l'organisation du bâti. Mais aujourd'hui, plusieurs s'investissent dans l'environnement, dans la mobilité, dans la biodiversité, dans la gestion des eaux. C'est ce qui m'a attiré. Je me concentre moins sur l'objet que sur ma contribution à une œuvre collective.» L'écoute des citoyens et des citoyennes permet d'ailleurs de saisir l'intelligence d'un lieu et aboutit à des projets enracinés, à son avis.

Son travail porte souvent sur des espaces moins délimités, comme les friches ou les terrains abandonnés. «Il faut être capable de lire dans ces lieux une poésie urbaine, une petite histoire parallèle à la grande Histoire qui retient de la ville les grands objets et les grandes architectures. Les quartiers, les ruelles et les friches participent aussi à ce qu'est la ville.» →

## Une avenue réinventée

Le projet de l'avenue McGill College s'annonce spectaculaire en plein centre-ville de Montréal. Civiliti a remporté ce concours international de réaménagement avec la firme Mandaworks.

«C'est comme si on faisait couler la montagne le long de l'avenue avec un grand volet végétal et de la biodiversité, tout en respectant le patrimoine du quartier. Les deux tiers de l'espace sont destinés à une végétalisation accompagnée d'une série de petits et de moyens salons urbains.»

À ce sujet, la conseillère en aménagement et design urbain à la Ville de Montréal, Noémie Bélanger, estime qu'un tel projet «phare» met les équipes des deux firmes à l'épreuve étant donné un environnement changeant et complexe, tant sur les plans technique et politique que social.

«Peter et son équipe ont beaucoup d'expérience et démontrent une bonne capacité d'adaptation et de réactivité face aux différents aléas qui surviennent en cours de mandat, précise-t-elle. La qualité du travail se reflète dans leur capacité à rassembler des professionnels compétents, au sein d'une équipe multidisciplinaire qui démontre une belle cohésion. Cela se voit aussi dans le travail de conception et leur habileté à transformer des contraintes en occasions de design.»

Projet de l'avenue McGill  
College, Montréal,  
Civiliti/Mandaworks  
Illustration : Civiliti





◀ Zone de rencontre Simon-Valois, Montréal, Civiliti/François Courville/UDDO design  
Illustration : Civiliti

Écoquartier de Lachine-Est, Montréal, Civiliti  
Illustration : Civiliti



## Trois professions de l'aménagement

Peter Soland est diplômé en architecture, en architecture du paysage et en design urbain. Les trois disciplines comportent des cursus et des champs de pratique différents, bien que connexes.

« L'architecture de paysage est centrée sur le vivant, le végétal et leur aménagement, souvent en milieu urbain, même si ce n'est pas toujours le cas, explique-t-il. L'aménagement du domaine public, par contre, relève du design urbain. » Cette discipline se penche sur le verdissement, les transports et la gestion des eaux, par exemple.

De ces trois professions, celle d'architecte est la seule à être régie par un ordre professionnel au Québec. Les spécialistes du design urbain proviennent parfois de disciplines comme l'urbanisme ou l'environnement. Les architectes paysagistes ont une formation en architecture de paysage. La collaboration entre ces différentes professions est de plus en plus fréquente en raison de la multidisciplinarité qu'exigent de nombreux projets d'aménagement.

### Erreurs du passé

Peter Soland croit que la Ville de Montréal a appris de ses erreurs afin de concilier nature et culture, mobilité et espace public, patrimoine et avenir. Toujours dans cet esprit, Civiliti planche également sur le réaménagement du carrefour des chemins Remembrance et Côte-des-Neiges, qui supprimera un viaduc et transformera cet accès à la montagne.



◀ Carrefour Remembrance, Montréal, Civiliti  
Illustrations : Civiliti

« Ce qui marche bien dans notre pratique, c'est notre capacité de créer un fil narratif où tout le monde est capable de se reconnaître. Nous rendons compréhensible ce qui est important dans un quartier, comment tisser tout ça ensemble pour créer des lieux publics significatifs qui ne sont pas abstraits. »

Cette approche lui permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme.

« Nous ne manquons pas de travail, conclut-il, parce que nous avons développé notre expertise au même moment où se développait un intérêt marqué pour l'espace urbain. » ●





BOIS TRAITÉ TERRA



SURFACES AVONITE

## DÉCOUVREZ NOS PRODUITS ÉCOLOGIQUES

Chez Goodfellow,  
nous nous engageons  
à mener nos affaires  
d'une manière  
responsable pour  
l'environnement.



ARCHITECTE: Hacker  
PHOTOGRAPHIE: Jeremy Bittermann

CÈDRE ROUGE DE L'OUEST



FIBERON



COLUMBIA FOREST

[goodfellowinc.com](http://goodfellowinc.com)



Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique, ►  
Ikalukutiak (Cambridge Bay, Nunavut),  
EVOQ Architecture et NFOE architecture en consortium  
Photo : Alex Fradkin

# Perspectives autochtones

Longtemps tenues à l'écart des décisions concernant leurs milieux de vie, les populations autochtones du Québec regagnent peu à peu leur voix au chapitre. Et leurs besoins en bâtiments de qualité sont immenses, tant en matière de logement que d'édifices publics et communautaires. Des architectes les accompagnent et mettent leur expertise au service de cette appropriation autochtone de l'environnement bâti.



# dossier





Témoignage

# Menuentakán

(Invitation à prendre le thé, à s'asseoir)

Pour les peuples autochtones, l'architecture de la société dominante a été un puissant vecteur de colonisation, une alliée du génocide culturel. Mais les architectes peuvent maintenant aider à renverser la vapeur.

PAR MAYA COUSINEAU MOLLEN, MILITANTE, POÉTESSE ET CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE POUR LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT CHEZ EVOQ ARCHITECTURE

▲  
Station de recherche du Canada  
dans l'Extrême-Arctique,  
Ikalukutiak (Cambridge Bay,  
Nunavut), EVOQ Architecture  
et NFOE architecture en consortium  
Photo : Alex Fradkin

Centre de réadaptation  
Walgwan, Gesgapegiag,  
EVOQ Architecture  
Photo : EVOQ Architecture



**Parmi les peuples autochtones** au Canada, on compte au moins une cinquantaine de nations, plus les communautés inuites du nord du pays. Avant les premiers contacts avec les Européens, ces peuples nomades habitaient un vaste territoire, dans une recherche d'harmonie et d'équilibre.

Quand est venu le temps du développement économique, ces mêmes populations génaient le processus. La domination et le contrôle des Autochtones passaient par leur confinement dans un habitat fixe et définitif et dans des constructions pauvres et standardisées, sans âme, en des lieux que les Autochtones n'ont pas choisis.

Avec la mise en réserve, amenée par la Loi sur les Indiens, nous avons été sédentarisés de force et nous avons dû apprendre à habiter une maison, un espace restreint et inamovible. L'adaptation a été difficile, traumatisante. On peut même dire que nous avons ainsi commencé à « contre-habiter » le territoire.

Pour les peuples autochtones, l'architecture a longtemps été un rendez-vous manqué. L'architecture « moderne » leur a proposé des solutions économiques, uniformes, fades, sans vie et sans couleur.

Je suis de la nation innue, qui vit principalement sur la Côte-Nord. Je suis également militante, poétesse et enfant de survivants des pensionnats. J'ai cependant été adoptée par une famille québécoise. Je suis conseillère en développement communautaire pour les Premières Nations et les Inuit chez EVOQ Architecture depuis 2018.

Je me souviens de mes voyages dans différentes communautés innues, ma nation. Je ne m'y sentais pas dépaymée, mais j'étais incapable d'éprouver un sentiment d'appartenance. Privée de ma propre histoire, car elle ne m'a pas été

enseignée, je ne m'y retrouvais pas. Dans l'uniformité des constructions et la grisaille, impossible de se reconnaître.

Comment inverser cette tendance? Comment différencier l'architecture de la nation haïda et celle des Nehirowisiw (Atikamekw)? Comment rendre hommage à des particularités culturelles que la société dominante a tenté de faire disparaître? Comment redonner un supplément d'âme aux lieux habités par les communautés autochtones? Comment le faire de manière non intrusive, non agressive?

#### **Rencontres et dialogue**

L'incroyable diversité des cultures autochtones est un trésor à recréer et à préserver. Curiosité et respect sont des conditions essentielles pour y parvenir. Curiosité et respect envers l'histoire des

Autochtones, même orale. Curiosité et respect pour tendre l'oreille, s'ouvrir au savoir des gardiens et des gardiennes du territoire et tracer les chemins du dialogue.

Avec une approche tranquille, le monde de l'architecture cogne déjà aux portes des communautés autochtones. Il y a désormais une architecture plus attentive à leurs particularités culturelles et à leur diversité.

Cette évolution est le fruit de mouvements d'affirmation identitaire comme Idle No More et de nombreuses manifestations et revendications autochtones visant une reconnaissance territoriale et humaine. L'architecture marque à sa façon le territoire, nutshimit (« l'intérieur des terres » en innu-aimun), nitassinan (« le territoire » en innu-aimun), par sa configuration, ses formes et ses couleurs. →

## **TAKUSHIPANU (« Il revient »)**

*Enfant du Nord furtif*

*Énigmatique, silencieux*

*Cultivant son mystère*

*Au souffle du Tshiuëtin*

*Cherchant dans les volutes de sauge*

*La rédemption libératrice*

*Marche comme tu caresses le territoire*

*Habité du respect des rites anciens*

*Avec le don de sculpter le vide de l'espace*

*Pour ces peuples oubliés du temps*

Extrait d'un poème de Maya Cousineau Mollen publié dans *Bréviaire du matricule 082*, Éditions Hannenorak, 2019.



▲ Cette illustration est une représentation artistique visant à donner un aperçu de la présence autochtone sur le territoire québécois. Elle ne peut prétendre à l'exactitude. Certains des territoires représentés sont actuellement contestés, en particulier celui de la nation huronne-wendat.  
Sources : - Native Land Digital [native-land.ca](http://native-land.ca)  
- Nation huronne-wendat, bureau du Nionwentsio [bit.ly/nionwentsio](http://bit.ly/nionwentsio)  
Illustration : © (Fabienne Théoret Jérôme) DEUX MILLE VINGT UN (2021)

Par le fonctionnement naturel de la profession, car l'architecte est une ou un chef d'orchestre en quelque sorte, le travail avec la communauté n'est pas un obstacle. Bien au contraire. Dans cet esprit, l'architecte peut l'accompagner dans ses premiers pas vers une appropriation de son environnement bâti. Cela se fait au rythme de la communauté, dans une approche dont les clés sont la consultation, le dialogue et la création.

Pour les Autochtones, ce dialogue va de soi. Ces nations sont empreintes d'une

tradition de réciprocité. Nous pouvons échanger nos savoir-faire respectifs.

### Exprimer les identités

Les trois anciennes aérogares de Kangirsuk, de Quaqaq et de Tasiujaq, d'abord construites sur le même modèle, en sont des exemples frappants. Aujourd'hui rénovés, les trois bâtiments contribuent à l'affirmation identitaire des Inuit, heureuse et bienvenue. Les membres de ces communautés arrivent et partent désormais d'aérogares ornées de symboles

animaliers qui sont au cœur de leur vie culturelle : omble de l'Arctique à Kangirsuk, lagopède des neiges à Tasiujaq et béluga à Quaqaq.

L'aéroport de Quaqaq est un magnifique exemple de cocréation et d'échange entre deux artistes, l'Inuk Jusipi Kulula et le Québécois Bernard Paquet. Leur bel esprit de partage et leur volonté de toucher un plus large public ont permis de donner une voix aux peuples oubliés et à l'œuvre, qui est devenue plus grande qu'elle-même. Les délicates sculptures d'une maman béluga et de ses petits qu'ils ont créés ensemble captent le regard des passantes et des passants, et les incitent à penser au lien sacré avec la nature, la chasse et la nourriture. Pour les visiteuses et visiteurs, c'est une invitation au dialogue et au respect. Pour les Inuit, un symbole fort de leur intention de se réapproprier leurs espaces de vie.

La Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique, à Ikalukutiak, constitue quant à elle un exemple de cocréation dans un projet qui rassemble sous un même toit les sciences, les technologies contemporaines et les savoirs inuits. Ainsi, des consultations consciencieuses de la population de la communauté et une prise de connaissance rigoureuse par les allochtones ont permis une meilleure compréhension mutuelle. Le principe d'aménagement inuit d'espaces libres, ouverts et interreliés se retrouve dans la disposition de ses espaces publics. Le qalgiq, igloo communautaire traditionnel de l'Arctique de l'Ouest, est évoqué à l'intérieur comme à l'extérieur. Sa présence et l'intégration des arts à même les différentes structures du bâtiment créent une ambiance rassurante pour les habitants et habitantes de la communauté et suscitent des échanges entre Autochtones et non-autochtones.

Cette volonté de décolonisation en douceur se manifeste aussi dans le bâtiment du Centre Walgwan, situé en territoire mi'qmaq, à Gesgapegiag, en Gaspésie. L'architecture de ce centre de réadaptation pour les jeunes Autochtones s'inspire des abris traditionnels algonquiens, ce qui facilite l'intégration des traditions de guérison autochtone. Cela se traduit concrètement par l'aménagement d'espaces de *smudging*, où on brûle des herbes purificatrices. Le Centre Walgwan offre ainsi un environnement propice à la

réappropriation culturelle, à la reconstruction de l'estime de soi, à la fierté.

C'est en redonnant leur place d'honneur aux architectures et aux cultures des premiers peuples que leurs identités fragilisées après des décennies d'acculturation et de colonisation pourront se rebâtir et s'épanouir dans un environnement plus fidèle à leur culture. L'architecture peut devenir une ambassadrice de bonne volonté auprès des communautés autochtones.

### Pour ces peuples oubliés du temps

L'environnement bâti doit parler de nous et nous parler, nous rappeler notre passé et notre vision de l'avenir. C'est là qu'on naît et c'est là que, bien souvent, on meurt. L'environnement bâti nous façonne et nous survit. Autant que ce soit un voyage coloré et passionnant dans un environnement sensible à nos particularités. ●

Une autre version de ce texte a été présentée en avril 2020 sous le titre « Architecture : diversité oubliée des peuples autochtones » lors de l'événement TEDxMontrealSalon, au Musée des beaux-arts de Montréal.

Rénovation et agrandissement de l'aérogare de Quaqtaq (Nunavik),  
EVOQ Architecture / FGMDA  
Photo : EVOQ Architecture



◀ Maya Cousineau Mollen  
Photo : Maya Cousineau Mollen

## Facilitatrice des échanges

Au hasard d'une rencontre sur un « chemin de travers numérique », la firme EVOQ, par l'entremise de son associé fondateur, l'architecte Alain Fournier, m'a contactée en juin 2018. Au gré d'échanges, un poste a été inventé. Dans une volonté de favoriser le dialogue avec les communautés et d'inclure davantage d'Autochtones dans les équipes d'EVOQ, la recrue que j'étais se joindrait à Shakohahiiostha Kyle McComber, un technicien en architecture kanien'kehá:ka (mohawk), parmi l'équipe nordique et Premières Nations de la firme. Je suis ainsi entrée en poste à titre de conseillère en développement communautaire pour les Premières Nations et Inuit en septembre 2018.

Issue de cet univers et forte de plus de 20 ans d'expérience de travail dans le monde autochtone, je suis à l'aise de discuter avec les gens des communautés et je connais bien leur réalité. Mon travail consiste notamment à faire comprendre la philosophie de notre firme aux acteurs et actrices clés comme le ou la chef, la direction générale et la population des communautés.

J'ai également le rôle d'approfondir la compréhension de l'histoire des Premières Nations et des Inuit chez les membres de l'équipe, par l'intermédiaire d'activités de formation, d'ateliers, de rencontres. Mon rôle consiste aussi à accompagner mes collègues architectes lorsqu'ils et elles travaillent auprès d'une communauté et de me tenir au courant des protocoles écrits et non écrits afin d'éviter des malaises culturels. Par exemple, dans une communauté autochtone, le respect des aînés et des aînées est primordial. Si une personne aînée prend la parole dans une réunion, on ne l'interrompt pas; on doit l'écouter jusqu'à la fin de son intervention.

Chez EVOQ, nous nous sommes donné la mission de mettre en valeur les cultures et histoires des communautés autochtones. Nous sommes attentifs à leurs particularités historiques et aux blessures du colonialisme. Nous tâchons de valoriser, souvent de manière symbolique, les constructions datant d'avant le contact avec les non-autochtones et les symboles culturels autrefois interdits. J'aide mes collègues architectes à mettre leur talent au service des communautés. ●



Habitation

# Écouter pour mieux loger

Depuis longtemps, les membres des Premières Nations et du peuple inuit peinent à dénicher une habitation de qualité, à coût abordable et répondant à leurs besoins. Des architectes se penchent sur la question.

PAR SYLVIE LEMIEUX

▲  
Résidence étudiante pour Autochtones,  
Sept-Îles, BGLA architecture + design urbain  
Illustration : BGLA architecture + design urbain

À Sept-Îles, la construction de la future résidence étudiante pour Autochtones va bon train. Elle devrait être prête pour la rentrée scolaire de 2022. Sa conception a été confiée à la firme BGLA, qui a remporté le concours d'architecture organisé par la Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), porteuse du projet.

Au début du processus de création, les architectes ont rencontré des femmes autochtones de la région, qui représentaient la principale clientèle visée, pour leur demander de décrire leur vision d'une résidence étudiante. « C'est déjà difficile de se déraciner de sa communauté pour venir étudier à Sept-Îles, on voulait concevoir un lieu qui leur ressemble », explique Caroline Girard, architecte associée chez BGLA.

L'une des participantes a souligné l'importance pour elle de « sentir l'odeur de la forêt et du feu ». Une autre imaginait un espace où il serait possible de « poursuivre [leurs] traditions, même en ville ».

« Elles voulaient une architecture sobre qui leur ferait garder le contact avec la terre ancestrale tout en leur permettant de plonger dans la modernité, raconte l'architecte. On a créé des espaces modulables pour faciliter les rencontres en famille et les rassemblements lors d'activités traditionnelles. »

### Donner la parole

Mais les Premières Nations, le peuple inuit et les Métis n'ont pas toujours eu un droit de parole en matière d'habitation. Pendant des décennies, les gouvernements leur ont imposé des résidences calquées sur celles des Blancs qui ne leur permettaient pas de rester en contact avec la nature et de vivre en famille élargie. C'est l'une des principales raisons qui expliquent que les

**« On a offert aux Innus et aux Inuit un lieu de réflexion ouvert sur l'innovation. On leur a donné la parole pour connaître leur quotidien, leur savoir-faire, leur vision de l'avenir. »**

**– Geneviève Vachon**

conditions de logement des ménages autochtones comptent aujourd'hui parmi les pires au Canada (voir « Vivre dans la précarité », p. 36).

Geneviève Vachon, architecte et professeure titulaire à l'École d'architecture de l'Université Laval, dirige le partenariat de recherche Habiter le Nord québécois, qui a pour objet d'étude l'habitat des Innus du Nitassinan et des Inuit du Nunavik. Travailler avec les communautés autochtones exige selon elle de laisser de côté ses a priori. « Il faut adopter une attitude d'ouverture, de curiosité et de respect envers une autre vision du monde et de la relation avec le territoire », explique l'enseignante.

Ce partenariat de recherche a donné lieu à plusieurs activités, dont des ateliers de design collaboratif et des visites de terrain. Quelque 250 étudiantes et étudiants de diverses disciplines se sont penchés sur les enjeux de l'habitat et de l'aménagement du territoire. « On a offert aux Innus et aux Inuit un lieu de réflexion ouvert sur l'innovation. On leur a donné la parole pour connaître leur quotidien, leur savoir-faire, leur vision de l'avenir », explique Geneviève Vachon.

Les projets de recherche ont été variés, dont une étude sur les matériaux naturels et locaux utilisables dans la construction chez les Innus, la création d'un atlas sur les défis de l'aménagement en milieu nordique et l'analyse de solutions pour rénover le parc immobilier existant.

Sur le terrain, par contre, il reste beaucoup de travail à faire.

### Des réticences à surmonter

À Sept-Îles, le projet de résidence étudiante a mis plusieurs années avant de se concrétiser, en raison notamment de l'opposition d'une partie de la population de la ville au premier site choisi. Des propriétaires craignaient que leur maison perde de sa valeur avec l'arrivée de ce nouveau voisinage. C'est finalement sur un terrain du Cégep de Sept-Îles que la construction a pu s'amorcer. →



▲ Résidence étudiante pour Autochtones, Sept-Îles, BGLA architecture + design urbain  
Illustrations : BGLA architecture + design urbain

Dans les projets immobiliers en zone urbaine, l'acceptabilité sociale n'est pas le seul enjeu auquel se heurtent les communautés autochtones. «L'aspect réglementaire est très présent, affirme Tanya Sirois, directrice générale du RCAAQ. Les programmes d'aide au logement social, communautaire et abordable sont tellement normés, notamment en matière de superficie, qu'on peut difficilement innover pour répondre aux besoins des occupants. Chaque projet nous permet toutefois d'avancer dans la recherche de solutions.»

À Val-d'Or, le chantier du Château de Marie-Ève, où seront aménagés des logements sociaux pour personnes à haut risque d'itinérance, s'est amorcé à l'automne 2020. Plus de la moitié de la clientèle qui y sera accueillie est autochtone. Piloté par La Piaule, un organisme communautaire offrant de l'hébergement d'urgence aux personnes en situation d'itinérance, ce projet a lui aussi dû faire face à la résistance d'une partie de la population et de l'ancienne administration municipale, ce qui a entraîné un retard de plusieurs années. «Trouver un bâtiment à rénover n'a pas été simple non plus. Il faut s'armer de patience dans ce type de mandat», conseille Guillaume Lévesque, architecte, qui collabore avec La Piaule depuis 2012.

Il a consulté de futurs usagers et usagères pour connaître leurs attentes,



Château de Marie-Ève, Val-d'Or,  
Guillaume Lévesque Architecte  
Illustration : Guillaume Lévesque Architecte

mais sans véritable cocréation dans ce cas. «Ce sont des gens qui vont et viennent, cela rendait l'exercice difficile à réaliser», dit-il.

Le Château de Marie-Ève comptera une quarantaine de logements allant du studio à l'appartement de trois pièces et demie. Le percement de la façade latérale a permis de créer une nouvelle cour sécurisée et paysagée. L'architecte a aussi prévu des espaces communs qui pourront être transformés selon les besoins des occupants et occupants, par exemple pour partager des repas ou se rencontrer. «Ils voulaient des espaces pour socialiser», dit Guillaume Lévesque.

À la demande des responsables de La Piaule, le projet intégrera une œuvre du peintre anishnaabe Frank Polson, un membre de la Long Point First Nation, de Winneway, reconnu pour ses peintures aux couleurs vives illustrant souvent des animaux porteurs de sens dans les cultures autochtones.

«Quand ils se sentent écoutés, les Autochtones ont tendance à se confier, dit Guillaume Lévesque. Ils ne savent pas toujours qu'ils peuvent avoir mieux sur le plan de l'habitation. Cela requiert davantage de communication de la part des architectes pour leur faire connaître les possibilités.»

## Vivre dans la précarité

Selon une étude de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) fondée sur les données du recensement de 2016, un Autochtone sur cinq (19,4 %) vit dans un logement qui a besoin de réparations majeures. La proportion est plus élevée au sein de la population inuite (26,2 %) et chez les Autochtones qui vivent dans les réserves (44,2 %). Ils et elles sont aussi 18,3 % à vivre dans un logement surpeuplé. Les ménages, souvent composés de deux ou trois générations, s'entassent dans des maisons trop petites où il est difficile de s'épanouir. Cette surpopulation favorise les problèmes sociaux et une usure prématurée des habitations.

En milieu urbain, la précarité, la discrimination et le choc culturel guettent les Autochtones qui s'y exilent pour les études, pour le travail ou pour avoir accès à un logement. «Il y a plus de 55 % des membres des Premières Nations qui vivent dans les villes, 15 % chez les Inuit, explique Tanya Sirois, directrice générale du

RCAAQ. Ils s'y heurtent à un manque de logement locatif à coût raisonnable et de qualité. Ils peinent à trouver des appartements assez grands pour loger la famille. Plusieurs vivent dans des logements insalubres. On a aussi besoin d'hébergement de transition pour des personnes en situation de vulnérabilité, comme des femmes victimes de violence conjugale ou des jeunes qui quittent la DPJ [Direction de la protection de la jeunesse], et d'hébergements temporaires pour répondre à différents besoins.»

À cette situation préoccupante s'ajoute la forte croissance de la population autochtone (environ 20 % à chaque recensement depuis 1996), comparativement à celle de la population allochtone (3 % à 5 %). Pour combler les besoins à l'échelle du pays, il faudrait construire 73 000 nouvelles unités d'habitation, selon le caucus autochtone de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine. L'investissement nécessaire s'élèverait, selon l'organisme, à 25 G\$ sur 10 ans.

### Construire des ponts

Le RCAAQ pilote deux autres projets de résidences étudiantes, à Trois-Rivières et à Montréal. Tanya Sirois se dit impressionnée par la recherche menée par les architectes des firmes liées à ces projets. « Ils nous permettent de rêver. Ils trouvent des solutions esthétiques et techniques pour concevoir des lieux qui nous rejoignent. »

Ainsi, les architectes de BGLA ont choisi, pour le projet de résidence étudiante à Sept-Îles, un revêtement en bois dont les textures évoquent l'écorce de bouleau. L'ensemble comptera 32 logements, répartis dans des maisonnettes de quatre ou six appartements, dont la plupart auront deux ou trois chambres.

« On ne voulait pas construire un bloc monolithique. De là est venue l'idée de construire des maisonnettes qui rappellent des tentes blanches dansant au vent », explique Caroline Girard. Les bâtiments donneront sur des cours invitantes et lumineuses qui sont aménageables pour la tenue d'événements communautaires : on pourra y installer des structures légères traditionnelles (comme la shaputuan ou tente conique à deux portes), et il sera possible d'y allumer des feux pour les loisirs ou la cuisson. Un centre de la petite enfance sur place facilitera les études des nombreuses étudiantes autochtones qui sont également mères. Bref, le projet vise à leur offrir un véritable milieu de vie. « Fournir un soutien social en plus d'un appartement est important pour nous », précise Tanya Sirois.

Même s'il reste beaucoup à faire pour améliorer les conditions de logement des Autochtones, la situation progresse, selon la directrice générale. « On peut aspirer à des solutions aussi grandes que toutes les années de colonialisme derrière nous. »

Elle est d'avis que l'architecture contribue à la réconciliation. « Le rôle de l'architecture va au-delà du beau et du fonctionnel. Les bâtiments réaffirment la présence des Autochtones sur le territoire », conclut-elle. ●

### Des chantiers d'expérimentation

L'amélioration des conditions de logement des Autochtones fait partie des priorités de la Stratégie nationale sur le logement (SNL), que le gouvernement fédéral a lancée en 2017 en la dotant d'une enveloppe de 72 G\$ sur 10 ans.

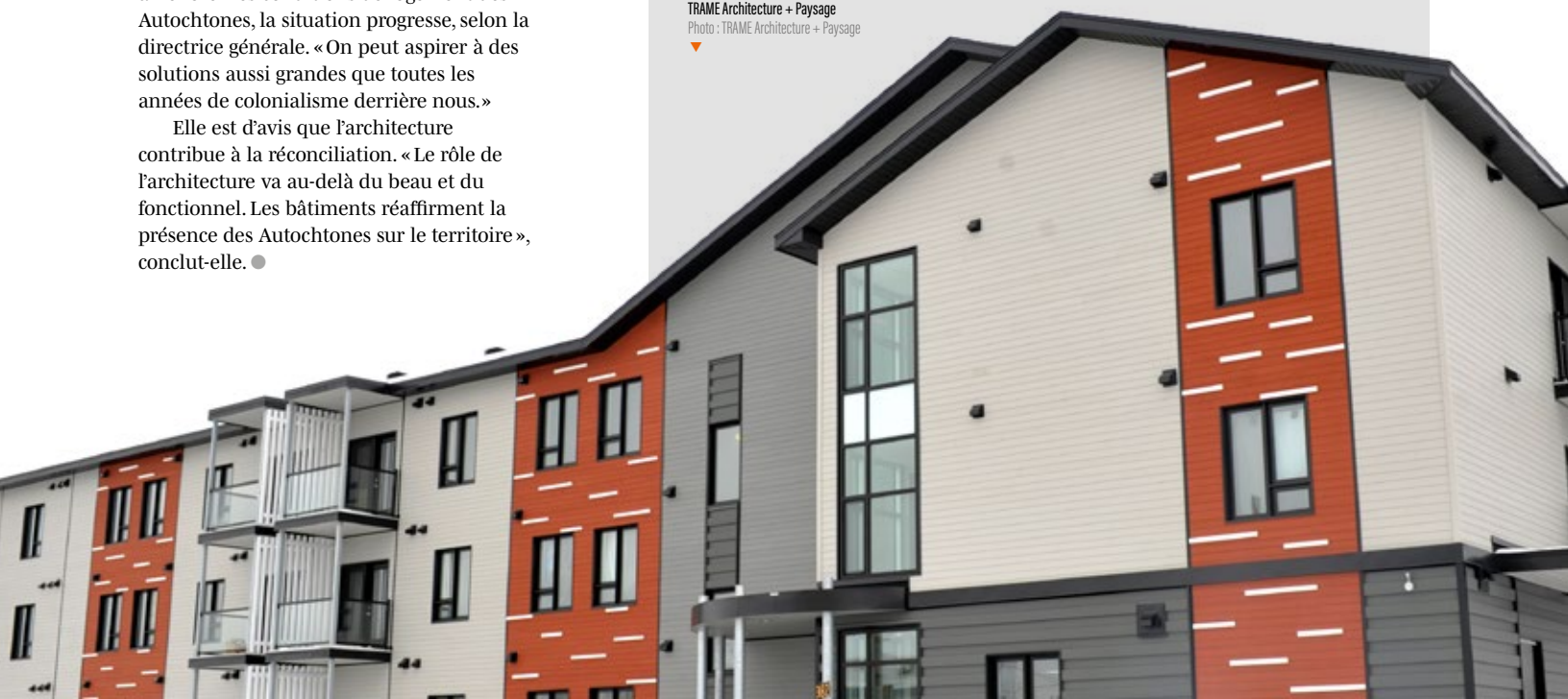
En 2020, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a ainsi investi 257,5 M\$ dans la construction de 3418 logements destinés aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis, et prévoit offrir dans les prochains mois plus de 4783 logements supplémentaires à ces populations. De plus, dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements, mise sur pied en 2020, la SCHL a appuyé la construction de plus de 4700 logements à travers le Canada, dont 38 % sont destinés aux Autochtones.

Partout au pays, des projets d'habitation sont menés par ou en collaboration avec les communautés autochtones, avec le soutien de la SCHL et de différents ministères et programmes. « Ces projets deviennent de véritables laboratoires de solutions, qui sont documentées de façon à ce qu'elles puissent être reproduites, explique Wendy Pollard, architecte et spécialiste principale, Innovation et recherche à la SCHL. On augmente ainsi la capacité d'innovation de la population autochtone en matière d'habitation. »

Kijaté, un immeuble de 24 logements sociaux situé à Val-d'Or, en Abitibi-Témiscamingue, représente bien ce type de démarche. Le bâtiment inauguré en 2019 est le fruit d'un projet lancé par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or bien avant la SNL. Il procure aux résidents et résidentes un lieu de vie stable, adéquat et respectueux de leur identité. On y offre des services communautaires et de santé sur place, et des espaces communs permettent la tenue d'activités diverses (cuisine collective, cours de musique traditionnelle, etc.).

« Cela a pris 10 ans avant d'avoir toutes les autorisations, mais on peut dire que ce projet trace la voie », résume Tanya Sirois, directrice générale du RCAAQ. ●

Kijaté, Val-d'Or,  
TRAME Architecture + Paysage  
Photo : TRAME Architecture + Paysage





▲ Eladia Smoke  
Photo : Eladia Smoke

Entrevue

# Identité et profession

Il est stagiaire en architecture et membre de la nation huronne-wendat; elle est architecte et issue de la nation anishnaabe de Lac Seul, en Ontario. Ensemble, Gregory Brais Sioui et Eladia Smoke discutent d'architecture pour et par les Autochtones, et des bienfaits de leur inclusion dans les décisions concernant le cadre bâti.

PROPOS RECUEILLIS PAR NAHKA BERTRAND



▲ Gregory Brais Sioui  
Photo : Bliss Mutanda/Je suis Montréal

## Parlez-nous un peu de votre parcours.

**Eladia Smoke (ES) :** J'ai grandi dans le nord-ouest de l'Ontario, en territoire anishnaabe. J'ai ensuite vécu au Nouveau-Mexique, en territoire pueblo, hopi et navajo, et à Winnipeg, où j'ai travaillé pendant dix ans pour la firme Prairie Architects. J'y ai beaucoup appris sur le design collaboratif.

J'ai fondé Smoke Architecture en 2014, et j'ai emménagé ici, en territoire haudenosaunee et anishnaabe, à Hamilton, en Ontario. Mon équipe et moi avons mené plusieurs projets passionnants. L'un de ceux où j'ai beaucoup appris est celui de l'Espace pour les peuples autochtones [au 100, rue Wellington et au 199, rue Sparks], à Ottawa. Avec l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Ralliement national des Métis, nous avons pris part à la phase conceptuelle, qui n'a pas encore vu le jour à cause de la nature très particulière de ce « cadeau » fait aux peuples autochtones : le gouvernement nous a donné un édifice Beaux-Arts patrimonial dont on ne peut pas modifier la façade... Comment, alors, y représenter les peuples autochtones?

Avec mes collègues architectes David Fortin et Wanda Dalla Costa, nous avons fait appel à une aînée autochtone, nommée Winnie Pitawanakwat, qui vit à Sudbury, et l'avons incluse dans l'équipe de conception. Elle nous a conseillé d'envelopper ce cadeau

dans une couverture, pour honorer l'intention derrière le cadeau tout en nous l'appropriant. Alors nous avons enveloppé le bâtiment dans une sorte de couverture représentant les communautés autochtones du continent. Nous avons aussi prévu un feu sacré dans l'axe de la Flamme du centenaire, afin de rappeler la présence autochtone sur ce territoire depuis des temps immémoriaux.

Mais les Algonquins se sont opposés au projet parce qu'ils n'ont pas été nommés dans ce don du gouvernement, alors qu'Ottawa se trouve en territoire algonquin non cédé. L'APN a préféré le mettre sur pause en attendant un accord avec les Algonquins. Ce projet m'a donc appris qu'il est crucial d'impliquer ceux et celles qui parlent au nom du territoire à toutes les étapes de nos projets.

Conception des espaces potentiels de l'Espace des peuples autochtones, Ottawa, Smoke Architecture, David T Fortin Architect, Wanda Dalla Costa Architect et Winnie Pitawanakwat  
Illustration : Smoke Architecture, David T Fortin Architect, Wanda Dalla Costa Architect



## **Le Groupe de travail autochtone de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC)**

Créé en juin 2016, le Groupe de travail autochtone de l'IRAC vise à promouvoir le design et l'architecture autochtones au Canada, tant dans les communautés rurales qu'en milieu urbain et au sein de la profession d'architecte.

Il rassemble plus de 30 membres qui sont d'origine autochtone ou travaillent avec des peuples autochtones : des architectes et des stagiaires en architecture, mais aussi des designers, des universitaires et des membres de la communauté étudiante.

Parmi les actions de ce groupe de travail, on note l'organisation de symposiums internationaux mettant en lumière des problématiques de design et des projets d'architecture menés pour et avec des populations autochtones; le plus récent a eu lieu les 23 et 24 juin dernier. Le groupe a milité pour l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, que le Parlement du Canada a adoptée en juin 2021, et se penche sur les façons dont l'IRAC peut en appliquer les principes. Il a aussi produit le *Guide sur la reconnaissance des terres et des territoires*.

📄 Pour consulter les présentations sur affiches du Symposium international de l'IRAC sur l'architecture et le design autochtones 2021 : [bit.ly/symp2021](http://bit.ly/symp2021)

Pour consulter le *Guide sur la reconnaissance des terres et des territoires* : [bit.ly/irac\\_terres](http://bit.ly/irac_terres)

**Gregory Brais Sioui (GBS) :** J'ai grandi à Montréal, loin de ma communauté, qui se trouve à Wendake, près de Québec. Mon grand-père a fréquenté un pensionnat autochtone, dont il s'est enfui à 16 ans. Il n'a jamais voulu retourner dans sa communauté. Ma famille est fière de ses origines autochtones, mais sans l'afficher. Depuis quelques années, je reprends davantage contact avec mes racines autochtones, surtout depuis mes études en architecture à Québec, qui m'ont rapproché de ma réserve et des membres de ma famille qui y habitent.

J'ai une maîtrise professionnelle en architecture et une maîtrise en recherche, pour laquelle mon mémoire portait sur le rôle de l'eau dans l'expérience des ambiances sensibles. On peut voir un lien avec mon héritage autochtone dans le fait que je me suis intéressé à un élément naturel, l'eau, mais ce lien n'est pas explicite.

Comme stagiaire, j'ai travaillé pendant un an chez Smith Vigeant Architectes et je suis maintenant chez NÓS Architectes.

### **Pourquoi croyez-vous qu'il y a aussi peu d'architectes autochtones au Québec ?**

**GBS :** L'accès aux études supérieures est plus ardu pour les Autochtones, en raison des iniquités sociales. C'est un cycle qui se poursuit de génération en génération. En ce qui concerne précisément l'architecture, l'idée même de construire pour plusieurs décennies, c'est tellement une idée de Blancs ! À partir de la mise en réserve, l'architecture a été prise en charge par les Blancs, jusqu'à ce que Douglas Cardinal entre dans la profession.

**ES :** Au Canada, les Autochtones représentent environ 5 % de la population totale, mais seulement une vingtaine d'architectes en tout. Au Québec, les Autochtones forment 2,3 % de la population, alors qu'à notre connaissance, il y a actuellement une seule architecte autochtone ! Nous sommes donc profondément sous-représentés.

En outre, la formation d'architecte est très exigeante. Il faut s'y consacrer corps et âme. Elle se prête difficilement aux études à temps partiel ou à l'accueil d'une population étudiante qui a des soucis en matière de logement, de financement ou de réseau de soutien. Et il y a peu d'occasions de mentorat pour les jeunes Autochtones parce qu'il y a si peu d'architectes autochtones.

Nous nous penchons sur ces questions dans le Groupe de travail autochtone de l'Institut royal d'architecture du Canada (voir encadré) : comment attirer plus de

jeunes membres autochtones et les soutenir dans leur parcours? Je crois qu'il est plus important que jamais d'attirer davantage d'Autochtones en architecture, notamment parce que la population canadienne se rend compte que nous avons été longtemps privés de tout ce pan fondamental de notre identité collective.

### **Comment peut-on représenter les valeurs et les cultures autochtones dans l'environnement bâti ?**

**ES :** Il faut tout simplement demander l'avis des Autochtones. Même si vous êtes allochtone, vous pouvez leur parler et inclure leurs points de vue dans vos projets. Nos gens ont une compréhension profonde du territoire et de son occupation qui peut enrichir chaque petite décision, par exemple sur les façons de relier l'environnement bâti et les écosystèmes qui nous entourent et nous soutiennent.

**GBS :** Je crois qu'il ne faut pas attendre l'université pour que les futurs architectes découvrent les cultures autochtones. Elles devraient être enseignées dès le primaire. Pourquoi pas quelques heures par semaine consacrées aux savoirs autochtones de la région, comme à la découverte des plantes comestibles de la forêt? Je pense que c'est en transmettant les savoirs et valeurs autochtones dès l'enfance que nous pourrons les enraceriner dans notre architecture.

### **Que pensez-vous de la reconnaissance des territoires non cédés? Comment en tenir compte dans les projets d'architecture ?**

**ES :** Je pense que la reconnaissance des territoires non cédés est utile, mais qu'il faut aller plus loin. Il faut remplir notre devoir de consulter les Autochtones en matière de territoire. Il faut aussi connaître l'histoire des peuples autochtones. Par exemple, le fait que la nation naskapie de Kawawachikamach a été déplacée en plein hiver de la baie d'Ungava à son village actuel près de Schefferville [dans les années 1950] à la suite d'une décision du gouvernement.

D'ailleurs, on entend souvent dire que l'idée de possession du territoire est inexistante chez les Autochtones, ce qui est faux. Nos aînées et aînés m'ont appris que cette idée est bien ancrée dans les cultures autochtones, mais à l'inverse de celle qui prévaut aujourd'hui : c'est la terre qui possède les gens qui y habitent. Et ces gens ont une responsabilité : celle de parler au nom de la terre qui les soutient. Cette responsabilité est cruciale pour faire face à la crise que l'espèce humaine traverse actuellement. C'est pourquoi nous devons collaborer au-delà des frontières culturelles perçues, écouter les aînées et aînés autochtones dès maintenant, et agir sur la base de leur parole. ●

\*NDLR : L'IRAC et l'OAQ ne tiennent pas de données à ce sujet.

# Sages paroles

Des architectes qui ont travaillé avec les peuples autochtones offrent ces conseils à leurs confrères et consœurs tentés par de tels projets, qui sont avant tout de grandes aventures humaines.

PROPOS RECUEILLIS PAR NAHKA BERTRAND, JESSICA DOSTIE ET SYLVIE LEMIEUX

## À quoi s'attendre et comment se préparer?

« Chacune des Premières Nations du Québec a sa façon d'occuper le territoire. Chacune a aussi des réalités financières propres. Certaines sont plus en mode survie, alors que d'autres ont leurs propres gouvernement et institutions. Il faut tâcher de savoir quelle est la situation de celle avec laquelle on s'apprête à travailler. Pendant longtemps, elles ont vu défiler sur leurs territoires des gens qui recueillaient des données et rédigeaient des rapports, mais qui n'apportaient rien de concret... Mais elles ont toutes la volonté d'améliorer leurs conditions de vie. »

– Guillaume Lévesque, architecte

« La première étape est de chercher à les comprendre, en menant un travail de recherche préparatoire approfondi sur la culture concernée à l'aide de sources autochtones et de références sérieuses, issues de disciplines connexes à l'architecture. Il faut ensuite les écouter, jeunes et aînés, en faisant une large place à leurs histoires, leurs savoir-faire, leur ingéniosité et leurs visions de l'avenir. »

– Geneviève Vachon, architecte et professeure à l'École d'architecture de l'Université Laval

## Comment composer avec le rapport autochtone au temps?

« Construire en région nordique implique souvent une planification à très long terme. Pour les architectes, cela veut dire consulter les membres de la communauté et accompagner les clients pendant un processus qui peut s'échelonner sur plusieurs années. »

– Marc Blouin, architecte,  
Blouin Orzes architectes

« La prise de décision ne se fait pas forcément en fonction de l'échéancier établi. Il ne faut pas arriver là avec notre rythme d'Occidentaux. Les Autochtones ne gèrent pas leur temps à la minute, mais plutôt à la journée et même à la semaine. Les projets ont tendance à s'allonger. »

– Guillaume Lévesque

## Comment composer avec le manque de main-d'œuvre locale, par exemple dans les villages nordiques du Nunavik?

« L'une des solutions est de former les gens sur place. Nous nous appuyons aussi beaucoup sur les techniques de préfabrication. Elles permettent d'accélérer le processus de construction, un aspect important des chantiers dans le Nord, où les ouvriers doivent être protégés du froid le plus tôt possible dans le processus, compte tenu du climat extrême. »

– Marc Blouin

## Comment se renseigner sur les droits des Autochtones?

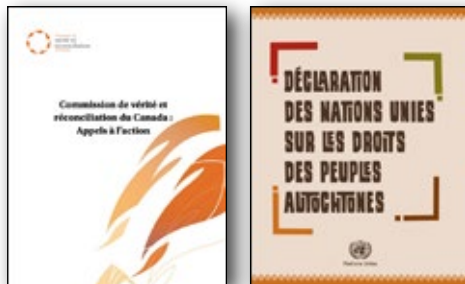
« Il faut lire la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le Canada a beaucoup tardé à l'adopter. Il faut aussi lire les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et trouver des façons de les appliquer dans sa propre pratique professionnelle. La reconnaissance des terres, c'est bien, mais ce n'est qu'un début. »

– Eladia Smoke, architecte principale et fondatrice, Smoke Architect

🔗 Pour consulter les appels à l'action : [bit.ly/2VDr3rq](https://bit.ly/2VDr3rq)

Pour lire la déclaration des Nations Unies : [bit.ly/declonu](https://bit.ly/declonu)



## Comment concevoir des projets respectueux des cultures autochtones?

« Consulter et impliquer les Autochtones à chaque étape d'un projet, voilà la clé pour construire des environnements qui seront appréciés, parce que les gens s'y reconnaîtront. Tout est dans le processus. S'il est bien mené, les gens vont aimer le résultat. »

– Eladia Smoke ●

# Sensibiliser les architectes aux cultures autochtones

La communauté architecturale a désormais accès à un certificat de formation continue visant la découverte des cultures autochtones. Intitulé *Le parcours : votre voyage au sein du Canada autochtone*, ce programme est offert en webinaire par l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC).

L'activité de formation comprend des vidéos et des questionnaires mis au point par des spécialistes issus des trois peuples autochtones nommés dans la Constitution canadienne, soit les Premières Nations, les Inuit et les Métis.

Les participantes et participants pourront parfaire leurs connaissances sur les différences culturelles et historiques entre ces trois peuples, sur les relations entre le Canada et les Autochtones, de même que sur les réussites sociales et économiques et sur les notions de réconciliation et de résilience. Il y sera aussi question de communication interculturelle en milieu de travail et de manières de renforcer les relations avec les peuples autochtones.

Concrètement, l'activité de formation, créée par l'IRAC en collaboration avec l'entreprise autochtone NVision Insight Group, est constituée de cinq modules à consulter à son rythme, pour une durée totale de quatre ou cinq heures.

« Il est de notre responsabilité de bâtir des relations avec les peuples autochtones fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat », a souligné par voie de communiqué John Brown, architecte et président de l'IRAC, qui souhaite que l'ensemble de ses membres s'inscrivent à cette formation. « Nous devons en apprendre davantage sur la culture, l'histoire et les langues autochtones pour en arriver à une compréhension commune et ouvrir la porte à des relations respectueuses. »

Lancé en juin dernier à l'occasion du Mois national de l'histoire autochtone, ce programme de formation est offert en français et en anglais, au coût de 145 \$ (100 \$ pour les membres de l'IRAC). ● (Jessica Dostie)

🔗 Inscriptions : [raic.org/fr](https://raic.org/fr) (onglet Magasin)

Information : [education@raic.org](mailto:education@raic.org)

Salle multifonctionnelle Katittavik, Kuujuaq (Canada),  
Blouin Orzes architectes  
Photo : Blouin Orzes architectes



# Échanges constructifs

Au Québec comme ailleurs dans le monde, des architectes allochtones ont le défi de concevoir des bâtiments pour des communautés autochtones, ce qui les plonge au cœur de cultures qu'il leur faut apprendre à connaître. Voici une salle multifonctionnelle, un centre culturel, des maisons modèles et même un parlement qui illustrent ces démarches.

PAR JESSICA DOSTIE

## La salle multifonctionnelle Katittavik

### Diffuser la culture inuite

Pendant trois ans, Blouin Orzes architectes a travaillé étroitement avec l'Administration régionale Kativik et les membres de la communauté inuite de Kuujjuarapik, au Nunavik, afin de peaufiner ce projet, prévu initialement comme un espace communautaire, mais qui est devenu une véritable salle multifonctionnelle vouée aux arts de la scène et aux rassemblements à l'occasion de grandes fêtes.

L'investissement de la firme dans ce projet est allé bien au-delà des questions architecturales, selon l'architecte Marc Blouin, qui a par ailleurs remporté le prix Engagement social 2020 de l'OAQ pour son travail avec les communautés autochtones (voir « Marc Blouin : Le cœur au Nord », *Esquisses*, vol. 31 n° 2, automne 2020, p. 14). Son équipe a participé tant aux demandes de financement qu'à la formation des techniciens et techniciennes de scène, de même qu'à la création d'un manuel illustré pour l'exploitation du bâtiment.

« Ce projet a constitué pour nous une réelle immersion dans la culture inuite et une sensibilisation à l'importance, pour la communauté de ce village nordique de 700 personnes, de se doter d'un équipement qui lui permettra de conserver et de diffuser cette culture, témoigne aujourd'hui Marc Blouin. Nous aimons l'idée de voir notre travail dans le Grand Nord comme une expédition, à la rencontre d'un peuple d'une résilience hors du commun. Nous nous sommes questionnés sur le rôle que pouvait jouer l'architecte pour un peuple nomade devenu sédentaire. C'est par l'accompagnement des communautés dans leur vie au quotidien dans les villages, dans une recherche d'équilibre avec leurs pratiques traditionnelles et leur culture, que nous avons trouvé des pistes de réponse à cette question. »



▲ Salle multifonctionnelle Katittavik, Kuujjuarapik (Canada), Blouin Orzes architectes  
◀ Photos : Blouin Orzes architectes

Inauguré en 2017, le bâtiment de 680 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 300 personnes joue d'audace avec ses revêtements extérieurs qui font écho au paysage du Nunavik. Le bois peint jaune ocre évoque la dune sur laquelle est assis le bâtiment, tandis que le revêtement métallique à baguettes, avec sa finition argentée, peut se fondre avec le ciel ou la neige. Une manière, selon l'architecte, d'intégrer subtilement la construction à son environnement et d'assurer sa durabilité, tout en respectant le budget de 4,2 M\$.

« Le projet a été réalisé pour 3,8 M\$ », souligne-t-il, ajoutant que les fonds dégagés seront transférés à la seconde phase du projet : la restauration de l'église anglicane St. Edmund adjacente. Construite en 1879, elle est l'un des plus anciens bâtiments du Nunavik. La collaboration se poursuit donc.



Maison innue (modèle A),  
 Uashat Mak Mani-utenam,  
 DMG Architecture  
 Illustrations :  
 DMG Architecture

## Maisons innues pour la communauté d'Uashat Mak Mani-utenam

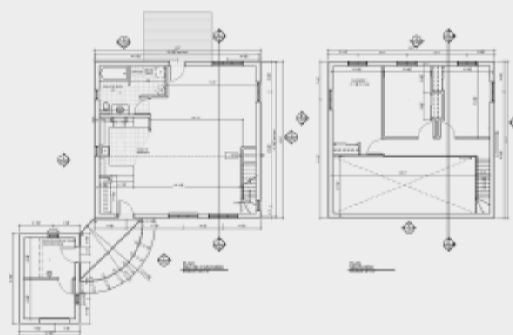
### Un projet-pilote sur la Côte-Nord

En 2022, deux maisons modèles destinées à la communauté d'Uashat Mak Mani-utenam, près de Sept-Îles, seront construites après des années de démarches. La genèse de ce projet remonte à 2003, explique André Casault, professeur à l'École d'architecture de l'Université Laval. Quatre prototypes de maisons abordables et durables, adaptées au mode de vie innu nord-côtier, avaient alors été imaginés par des étudiantes et des étudiants à la maîtrise en collaboration avec des membres de la communauté.

« C'était tout un processus participatif », décrit le professeur titulaire, qui s'est donné pour mission « d'enseigner aux futurs architectes à intervenir dans le respect et la compréhension de l'autre ». Élaborés au fil de plusieurs rencontres avec les membres de la communauté innue et en tenant compte de leurs besoins, de même que de leurs réalités économiques et démographiques, ces concepts à aire ouverte « sortaient des sentiers battus », avec des propositions comme un plafond cathédrale ou un atelier trois saisons adjacent au bâtiment principal.

À la lumière d'une nouvelle étude de marché menée à l'automne 2020, à l'initiative de Nakoma Jourdain, l'actuel directeur de l'habitation, des immobilisations et des infrastructures de l'Innu Takuaihan Uashat Mak-utenam (ITUM), deux habitations inspirées de ce projet de recherche-crédation sortiront finalement de terre l'année prochaine, près de 20 ans après les premiers coups de crayon.

Les plans sont actuellement revus par une équipe d'experts et d'expertes, dont l'architecte Annie Gosselin de DMG Architecture et Serge Bouchard, formateur itinérant en habitation au conseil tribal Mamuitun, afin de répondre aux demandes de la communauté, qui voulait entre autres augmenter le



nombre de chambres à coucher et mieux relier l'atelier (devenu entre-temps une pièce multifonction) à la pièce principale de la maison.

Chose certaine, puisque l'aspect écologique constituait une préoccupation importante à Uashat, les maisons innues répondront aux exigences du programme Novoclimat et devraient recevoir la certification LEED, selon Serge Bouchard. Par exemple, l'installation d'une thermopompe réduira considérablement la consommation d'électricité. Côté matériaux, on souhaite miser sur la durabilité et sur le potentiel de recyclage. L'utilisation d'un revêtement de bois et celle d'une toiture en métal ou en bardeaux de caoutchouc recyclé en sont des exemples.

« Ce projet-pilote va bien au-delà de la construction, souligne le formateur. On vise en plus à démontrer aux membres de toutes les communautés [autochtones] du pays qu'il est possible de construire des maisons à leur image, à la fois écologiques et abordables. »

Note : Nous présentons ici en images une seule des deux maisons innues qui seront construites à Uashat Mak Mani-utenam. Le modèle A, illustré ci-contre, sera toutefois agrandi afin d'ajouter une chambre à coucher supplémentaire au rez-de-chaussée. Au moment de mettre sous presse, une équipe de DMG Architecture, en collaboration avec des étudiantes et étudiants de l'Université Laval, travaillait toujours aux modifications des plans du second modèle en fonction des commentaires des membres de la communauté.



◀ Sametinget – Parlement sami, Karasjok (Norvège), Stein Halvorsen Arkitekter et Christian Sundby (première phase)  
Photos : Stein Halvorsen Arkitekter

## Sametinget – Parlement sami

# Matérialiser la démocratie samie

Depuis 20 ans, le peuple sami de Norvège du Nord a un parlement à son image. Le bâtiment conçu par Stein Halvorsen et Christian Sundby évoque la forme d'une lávvu (ou tente samie), symbole du mode de vie nomade de ce peuple autochtone de Scandinavie.

Trouver la bonne manière de refléter la culture de ce peuple représentait cependant un défi de taille, convient Stein Halvorsen. « Il n'existait aucun exemple de grand bâtiment, et encore moins de parlement, dans la culture samie », explique-t-il. L'architecte et son collègue Christian Sundby se sont néanmoins inspirés de la tradition architecturale samie pour imaginer les plans en demi-cercle qui leur ont permis de remporter, en 1996, le concours international organisé par le gouvernement norvégien visant à doter Karasjok, la capitale samie, d'un édifice hautement significatif.

Aujourd'hui, le vaste parlement de 5300 m<sup>2</sup> – qui abrite aussi une bibliothèque et des archives – ne détonne pas au milieu des forêts de conifères de la région. D'ailleurs, son

revêtement de bois grisonnant, du mélèze de Sibérie, rappelle les maisons traditionnelles. « J'aime les matériaux utilisés, et aussi son architecture, affirme la présidente du Parlement sami de Norvège, Aili Keskitalo. Il est ouvert, lumineux et chaleureux. »

« En faisant un clin d'œil subtil à la culture samie, le bâtiment est devenu un symbole de notre démocratie. Il est très apprécié localement, même si certains ont fait remarquer qu'il semblait inachevé en raison de la structure visible », témoigne-t-elle.



▶ Sametinget – Parlement sami, Karasjok (Norvège), Stein Halvorsen Arkitekter et Christian Sundby (première phase)  
Photo : Stein Halvorsen Arkitekter



Centre culturel Te Oro,  
Glen Innes  
(Nouvelle-Zélande),  
Archimedia  
Photos : Patrick Reynolds



## Centre culturel Te Oro

### Conception collaborative

Situé à Glen Innes, en banlieue d'Auckland, où habitent de nombreux membres de la communauté maorie néo-zélandaise (ou tangata whenua, comme ils et elles se désignent eux-mêmes et elles-mêmes), le centre culturel Te Oro se caractérise par son architecture inspirée d'un bosquet d'arbres jouxtant un sentier vers le fleuve Tamaki tout proche. De l'idéation à l'inauguration en 2015, il a fallu 20 ans pour mener à terme ce projet imprégné des principes de design maoris.

« Te Oro fait référence à des architectures traditionnelles locales et issues des îles du Pacifique, mais il ne s'agit pas d'un bâtiment maori », nuance Lindsay Mackie, architecte responsable du projet pour le compte de la firme néo-zélandaise Archimedia. Autrement dit : son style ne s'inspire pas directement de constructions traditionnelles maories.

Le bâtiment a cependant été imaginé de pair avec la communauté maorie et des usagers et usagères de tous horizons. Le gouvernement local et des artistes autochtones dont les œuvres ornent le bâtiment ont également pris part à la conception. Cette collaboration a entre autres permis de définir les formes du

bâtiment : « Les deux volumes sont orientés de façon que les 256 panneaux solaires photovoltaïques bénéficient d'un maximum d'exposition, donnant lieu à un bâtiment à la géométrie complexe et sculpturale », explique Lindsay Mackie.

Ce processus de conception collaborative a été « couronné de succès », selon le bureau du design du Auckland Council, qui le cite dans son manuel de design. « Le processus a été complexe, long et parfois difficile, mais il a permis de créer un projet riche et significatif dans une zone historiquement dépourvue d'infrastructures sociales et culturelles », y lit-on.

Grâce à son architecture complexe et étudiée qui se démarque dans le paysage urbain, « Te Oro établit une nouvelle norme pour les bâtiments publics dans le quartier en mettant en évidence l'importance de fixer des objectifs ambitieux sans succomber aux options faciles et bon marché », soutient l'Auckland Council. ●



Centre culturel Te Oro, Glen Innes (Nouvelle-Zélande), Archimedia  
Photo : Patrick Reynolds

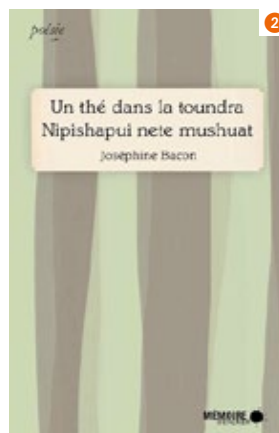
# Découvrir les premiers peuples

Par où commencer pour se sensibiliser aux réalités autochtones et s'initier à ces cultures riches et diversifiées ? Des personnes interviewées pour ce dossier nous offrent quelques suggestions.

SUGGESTIONS RECUEILLIES PAR NAHKA BERTRAND, JESSICA DOSTIE, ANNE-HÉLÈNE DUPONT ET SYLVIE LEMIEUX

## Livres

- 1 La saga des Béothuks, Bernard Assiniwi (Leméac, 2016 [1996])**  
« Un roman formidable sur la longue histoire d'affrontements entre ces Autochtones de l'île de Terre-Neuve et les Blancs. »  
– André Casault, architecte et professeur à l'École d'architecture de l'Université Laval
- 2 Un thé dans la toundra/Nipishapui nete mushuat, Joséphine Bacon (Mémoire d'encrier, 2009)**  
« Les œuvres de cette poétesse inuite originaire de Pessamit, dont ce recueil, sont une grande source d'inspiration. »  
– Caroline Girard, architecte
- 3 Bréviaire du matricule 082, Maya Cousineau Mollen (Hannenorak, 2019)**  
« Je propose humblement mon recueil! J'y explore le territoire, l'identité et la féminité à travers les chemins d'une colère domptée par la poésie. »  
– Maya Cousineau Mollen, conseillère en développement communautaire pour les Premières Nations et les Inuit chez EVOQ
- 4 Our Voices: Indigeneity and Architecture, Rebecca Kiddle, luugigyoo patrick stewart, Kevin O'Brien (ORO, 2018)**  
« Un ouvrage intéressant pour découvrir des perspectives autochtones, notamment canadiennes, sur l'architecture. »  
– Eladia Smoke, architecte



- 5 Native American Architecture, Peter Nabokov et Robert Easton (Oxford University Press, 1990)**  
« L'un des meilleurs livres au sujet de l'architecture autochtone avant le contact avec les Européens. »  
– Eladia Smoke



- 6 The Right to Be Cold, Sheila Watt-Cloutier (Penguin Random House, 2016)**  
« Ce livre d'une activiste originaire du Nunavik présente les effets des changements climatiques sur les communautés inuites. »  
– Geneviève Vachon, architecte et professeure à l'École d'architecture de l'Université Laval



- 7 Manikanetish, Naomi Fontaine (Mémoire d'encrier, 2017)**  
« Tous les livres de cette écrivaine originaire de la communauté inuite d'Uashat sont à lire. Il y a aussi *Shuni : ce que tu dois savoir*, *Julie* et *Kuessipan*, qui a inspiré le beau film du même titre réalisé par Myriam Verreault. »  
– Geneviève Vachon





1



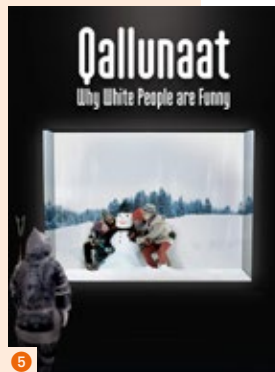
2



3



4



5



6

## Films et séries

**1 Inuuvunga : Je suis Inuk. Je suis vivant, plusieurs réalisateurs et réalisatrices, ONF (2004)**

L'architecte Guillaume Lévesque recommande ce documentaire dans lequel huit adolescents racontent leur vie d'aujourd'hui, dans le Nord canadien.

**2 Inuk en colère, Alethea Arnaquq-Baril, ONF (2016)**

« Ce documentaire d'une réalisatrice originaire d'Iqaluit, au Nunavut, raconte le rôle et l'importance de la chasse au phoque chez les Inuit, en déboulonnant plusieurs a priori. »

– Geneviève Vachon

**3 Innu Nikamu : chanter la résistance, Kevin Bacon Hervieux, Terre Innue (2017)**

« Le Festival Innu Nikamu est un grand festival de musique qui se tient en août dans la communauté innue de Mani-utenam depuis près de 40 ans. Ce documentaire en retrace l'histoire. »

– Geneviève Vachon

**4 Beans, Tracy Deer, EMA Films (2020)**

« Un film incontournable sur la crise d'Oka en 1990, du point de vue d'une jeune Mohawk. »

– Maya Cousineau Mollen

**5 Qallunaat ! Pourquoi les blancs sont drôles, Mark Sandiford, ONF (2006)**

« Ce film porte un regard drôle et lucide sur l'attitude des "visages pâles" au contact des Inuit. »

– Geneviève Vachon

**6 First Contact Canada, série produite par Animiki See, Nūman Films et Indios Productions, diffusée sur APTN (2018)**

« Dans cette télé-réalité, des Canadiens qui ont beaucoup de préjugés envers les Autochtones visitent différentes communautés à travers le pays. On les voit évoluer... ou pas! »

– Maya Cousineau Mollen

## Ressources en ligne

**Suggestions de Guillaume Lévesque Wapikoni**

Le site de cet organisme est un haut lieu de créativité et d'expression par et pour les jeunes Autochtones. Il donne accès à une riche collection de vidéos.

[wapikoni.ca](http://wapikoni.ca)

**« Ré-orienter : les piscines du Nunavut »**

Dans ce premier volet du cycle thématique *Dans la postcolonie* du programme du Centre Canadien d'Architecture pour les étudiantes et étudiants à la maîtrise, la piscine est à la fois un objet d'étude et une métaphore des rapports coloniaux.

[bit.ly/piscinesnunavut](http://bit.ly/piscinesnunavut)

**Construction d'habitations au Nunavik : guide de bonnes pratiques, Société d'habitation du Québec (2<sup>e</sup> édition, 2018)**

Ce guide fait le point sur les bonnes pratiques et les stratégies éprouvées afin de mener à bien un projet de construction résidentiel dans le Nord québécois.

[bit.ly/shqnunavik](http://bit.ly/shqnunavik)

**Suggestion de l'OAQ Truth and Reconciliation Environmental Scan Final Report**

Un répertoire étoffé des initiatives de réconciliation partout au Canada, créé par l'Ontario Association of Architects et paru en juin dernier.

[bit.ly/truthscan](http://bit.ly/truthscan)



Photo : Adobe Stock

# Les règles du jeu ont changé

Une nouvelle réglementation de la Ville de Montréal complique certains projets de rénovation, par exemple les changements de toiture. Les architectes ont tout intérêt à connaître cette modification passée inaperçue pour éviter bien des soucis à leur clientèle.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

**Louise Hogues, architecte** du cabinet LHA, est une habituée des rénovations et agrandissements de bâtiments industriels ou commerciaux. Lorsqu'un client l'a mandatée pour refaire la toiture de 3530 m<sup>2</sup> de son usine, elle a abordé le projet avec confiance... jusqu'à ce que les couvreurs venus procéder à une visite de soumission, en décembre 2020, lui demandent si elle détenait un permis. « Un permis pour une réfection de toit, je n'en avais jamais eu besoin avant, raconte-t-elle. Nous voulions simplement arracher la membrane et la remplacer par une nouvelle. J'ai déposé ma demande auprès de l'arrondissement de Ville-Marie. C'est là que les complications ont commencé. »

En effet, elle a appris que le Service de gestion de l'eau imposait dorénavant dans les installations qui occupent plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface imperméable des mécanismes de rétention d'eau. Soudainement, le projet prenait un tout autre ampleur. L'architecte a contacté une firme de génie pour procéder aux simulations de débit d'eau exigées par la Ville et concevoir des systèmes de gestion des eaux pluviales. « On a alors découvert qu'il fallait installer un bassin de rétention

# aide à la pratique

d'une capacité de 143 m<sup>3</sup>, se désolait-elle. Pas facile de trouver une place pour ça! En attendant qu'on trouve une solution, le toit coule et on ne peut pas le changer faute de permis.»

## Épargner les usines d'épuration

Le règlement 20-030 auquel s'est butée Louise Hogues remplace le règlement C1.1. La Ville l'a adopté le 15 juin 2020, puis il est entré en vigueur le 22 juin 2020. Il « vise essentiellement à protéger le réseau municipal, tant structurellement que sur le plan de la capacité, afin que chaque usager puisse se connecter à l'aqueduc et à l'égout sans mettre les autres usagers à risque et sans affecter la fiabilité des réseaux », explique Audrey Gauthier, chargée de communication à la Ville de Montréal.

À Montréal, environ 60 % des systèmes d'égouts sont combinés. L'eau de pluie s'y écoule dans les mêmes tuyaux que les eaux sanitaires. Les eaux pluviales augmentent la quantité de liquide que doivent traiter les usines d'épuration et peuvent causer des débordements du système. Elles peuvent aussi obliger les stations d'épuration à procéder à des surverses, c'est-à-dire à rejeter leur surplus directement dans les cours d'eau, sans traitement.

Le nouveau règlement cible donc la source de ces problèmes en durcissant les exigences de gestion des eaux imposées aux propriétaires du privé. La rétention d'eau sert à recueillir une grande quantité d'eau de pluie, puis à la relâcher graduellement vers les égouts ou les surfaces perméables.

Tout comme l'ancien règlement, celui-ci prévoit que les nouvelles constructions ou les agrandissements sur des installations comprenant des surfaces imperméables de plus de 1000 m<sup>2</sup> doivent être dotés de systèmes de rétention et de gestion des eaux pluviales.

Cependant, la nouvelle mouture du règlement impose deux changements de taille. « La réglementation vise maintenant aussi les rénovations d'édifices existants, comme la réfection d'une toiture, explique

Patrick Coutu, ingénieur et président de GeniMac Experts-conseils. Par ailleurs, elle concerne désormais également les accumulations de pluie de moins de 19 mm, alors qu'elle ne s'appliquait auparavant qu'aux grosses pluies. » Autrement dit, les systèmes de captation doivent agir également lors de faibles accumulations. Cela peut signifier, par exemple, d'installer un drain à une hauteur moins élevée, sur un toit ou une autre surface.

Un article du règlement prévoit également l'obligation du ou de la propriétaire de réorienter les eaux pluviales rejetées par les gouttières de son immeuble vers des surfaces perméables.

Le règlement détermine en outre les pouvoirs administratifs de la Ville pour l'application de ce règlement et les dispositions pénales en cas de non-respect. Le Service de l'eau de la Ville de Montréal administre cette partie du règlement.

## Des projets plus complexes

En vertu de ce nouveau règlement, les architectes pourraient être appelés à intervenir dans des travaux qui les concernaient peu auparavant, comme la réfection d'une toiture, pour participer à la conception des systèmes de rétention d'eau et à leur harmonisation avec le bâtiment. La nouvelle réglementation pourrait aussi compliquer certains travaux de rénovation. « Par exemple, le plus simple consisterait à faire de la rétention d'eau sur la surface des toits, plutôt que de construire des bassins de rétention en dessous de ceux-ci, mais toutes les toitures n'ont pas été conçues pour cela, souligne Patrick Coutu. Si la pente est trop prononcée, on ne pourra pas garder un volume d'eau suffisant sur la toiture. »

Cela peut obliger à effectuer des modifications à l'intérieur du bâtiment, avec plusieurs défis à la clé. Installer un bassin de rétention exige un espace dont ne disposent pas toujours les propriétaires. Cela impose aussi parfois de revoir les réseaux de plomberie et les drains. « Ça donne une toute nouvelle ampleur aux projets de rénovation, en plus d'augmenter les coûts et le temps de réalisation, reconnaît Patrick Coutu. On doit vraiment le planifier. »

## Accommodements raisonnables

Une bonne nouvelle, tout de même: la Ville autorise parfois des rénovations urgentes à condition qu'on lui soumette des plans de réfection sur plusieurs années. Par exemple, un ou une propriétaire pourrait faire réparer sa toiture qui coule en s'engageant à procéder ensuite aux aménagements de gestion des eaux pluviales.

**« C'est très important pour les architectes de connaître et de comprendre ce nouveau règlement pour éviter des retards dans les projets de leurs clients. »**  
– Louise Hogues

Louise Hogues a pour sa part dû diviser son projet en deux. Elle a d'abord demandé un permis pour la réfection d'un petit toit de l'usine. Une pente moins forte et un espace disponible pour installer un bassin de rétention l'ont aidée à se conformer plus rapidement aux nouvelles exigences. Dans le cas de l'autre toit, le défi est plus costaud. Avec le bureau d'ingénierie, elle travaille à concevoir un bassin d'une taille suffisante et à lui trouver un emplacement. Elle compte utiliser la latitude que lui offre l'application du règlement pour refaire le toit cette année et réaliser le bassin l'an prochain.

Mais toute cette aventure l'incite à mettre ses confrères et consœurs en garde. « C'est très important pour les architectes de connaître et de comprendre ce nouveau règlement pour éviter des retards dans les projets de leurs clients », affirme-t-elle. ●



Photo: Almeij, Adobe Stock

Le CCDC 2 de 2020

# Quelles incidences pour les architectes?

Le nouveau contrat CCDC 2 est entré en vigueur en décembre 2020. Nouveauté notable : il comporte un jalon additionnel entre ceux de réception provisoire et de réception définitive, nommé « prêt pour occupation ». Les architectes auront à en évaluer la portée. Explications.

PAR VALÉRIE LEVÉE

Largement utilisé dans l'industrie de la construction, le CCDC 2 est le modèle de contrat à forfait du Comité canadien des documents de construction (CCDC). Comme il s'agit d'une entente entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur général, les architectes ne le signent pas.

Pourtant, son contenu les concerne, puisque ce contrat définit le rôle de l'architecte et ses obligations dans le déroulement d'un chantier. Les membres de la profession ont donc tout intérêt à prendre connaissance des changements apportés à la nouvelle version. Voici les principales modifications qui les touchent.



Photo: Bumgarner, Adobe Stock

## Un ajout bienvenu

Le CCDC 2 a la réputation d'être équitable et de répondre aux attentes des différentes parties prenantes d'un projet. Pourtant, dans la version de 2008, un bâtiment pouvait être livré avec l'étiquette « réception provisoire », sans être à la satisfaction du maître d'ouvrage, quitte à ce que certains travaux soient achevés plus tard, en vue de la « réception définitive ». « Un entrepreneur aurait pu livrer une école sans avoir fini la peinture, ni enlevé les déchets de construction », illustre Yvon Lachance, architecte, associé principal chez BGLA et administrateur de contrats de construction certifié par Devis de Construction Canada.

Pour éviter de telles situations, maîtres d'ouvrage et architectes ajoutaient au contrat des clauses limitant par exemple le coût des travaux résiduels à effectuer après la réception provisoire. « C'est pour remédier à ce décalage entre la réception provisoire et les exigences propres au maître d'ouvrage que la version 2020 a ajouté un nouveau jalon nommé « prêt pour occupation » », explique Rodrigue Gilbert, vice-président aux affaires publiques à l'Association canadienne de la construction.

Ce seuil s'insère entre la réception provisoire et la réception définitive, et reprend l'essentiel du contenu des clauses additionnelles qu'il fallait auparavant prévoir. « Avant, il fallait ajouter une clause pour que l'entrepreneur fasse un nettoyage final. Mais maintenant, c'est exigé pour atteindre l'étape "prêt pour occupation". L'entrepreneur ne pourra plus dire qu'on peut donner des cours dans une salle de classe alors que le conteneur à déchets se trouve encore dans la cour d'école », illustre Yvon Lachance.

Ce jalon supplémentaire oblige aussi l'entrepreneur, entre autres, à fournir des dessins d'atelier à jour, à remettre les documents d'exploitation au maître d'ouvrage et à vérifier le bon fonctionnement des équipements mécaniques.

Il revient au maître d'ouvrage de juger si les clauses associées au jalon « prêt pour occupation » lui permettent de prendre possession du bâtiment. « Si ce n'est pas le cas, il pourra toujours recourir à d'autres clauses additionnelles, mais la grande majorité des maîtres d'ouvrage devraient se satisfaire de ce jalon », croit Yvon Lachance.

### De nouvelles clauses à vérifier

Cette étape supplémentaire a des effets sur un ensemble de clauses du CCDC 2. Elle marque notamment le début des périodes des garanties et l'entrée en vigueur des assurances, et permet à l'entrepreneur de demander les derniers paiements au maître d'ouvrage.

Les architectes interviennent aussi à ce stade, puisqu'il leur faut alors vérifier la réalisation des clauses permettant d'établir que le bâtiment est prêt pour l'occupation. « Ils sont tenus de procéder à une visite de l'ouvrage pour valider les demandes de paiement présentées par les entrepreneurs qui estiment que l'ouvrage est prêt pour l'occupation », souligne Rodrigue Gilbert.

« Les architectes doivent apprivoiser cette nouvelle notion, mais une fois qu'ils la maîtrisent, ils ne courent pas de risques additionnels ni de risques différents de ceux auxquels ils sont normalement confrontés dans leur pratique », estime Yvon Lachance.

### En cas d'occupation anticipée

Un maître d'ouvrage peut, dans certains cas, vouloir prendre possession d'une partie du bâtiment même si l'ensemble du projet n'est pas achevé. Comme cette situation n'était pas prévue dans le CCDC 2

de 2008, il devait dans un tel cas s'entendre avec l'entrepreneur. La nouvelle version du contrat prévoit ce genre de situation. « Il y a maintenant une clause qui encadre l'occupation anticipée pour permettre au maître d'ouvrage d'investir une section du bâtiment avant qu'il ne soit officiellement prêt pour occupation », décrit Yvon Lachance.

Dans ce cas aussi, l'occupation anticipée déclenche les garanties, tandis que le maître d'ouvrage devient responsable de la section du bâtiment concernée.

### Des coûts mieux encadrés

Le CCDC 2 étant un contrat à forfait, l'entrepreneur et le maître d'ouvrage s'engagent à ne pas changer le prix fixé. Mais il arrive qu'en cours de route des modifications apportées aux plans augmentent les coûts. Par exemple, si le maître d'ouvrage demande de séparer une salle de réunion en deux, l'entrepreneur doit commander les matériaux et payer les sous-traitants qui vont exécuter ces travaux supplémentaires. « C'est souvent une zone de friction en chantier, parce que l'entrepreneur n'est pas certain qu'il se fera payer pour ce travail », observe Yvon Lachance.

La version de 2020 apporte des précisions sur les frais que l'entrepreneur peut réclamer. Quant à l'architecte, outre la tâche de préparer les plans de la modification voulue par le maître d'ouvrage, « il doit bien analyser et maîtriser le contenu du contrat avant d'évaluer la recevabilité de la demande de l'entrepreneur et de formuler son opinion au client », dit l'architecte et associé principal chez BGLA.

### Vers la division 01 du devis

Parallèlement à la révision du CCDC 2, l'équipe du CCDC a préparé un ensemble de sections de devis modèles, en particulier les sections de la division 01, où certaines clauses du CCDC 2 ont été transférées. De façon générale, les clauses de nature contractuelle et juridique restent dans le CCDC 2 de 2020, alors que les prescriptions de nature technique appartenant au champ de pratique de l'architecte sont reportées dans les sections de devis.

Par exemple, « le fait que l'entrepreneur doit fournir les dessins d'atelier reste dans le CCDC 2, mais ce que doivent contenir les dessins, la façon de les présenter et les conséquences si ces dessins sont fournis en

retard sont maintenant décrits dans des sections de la division 01 », dit Yvon Lachance.

D'autres clauses sur les documents de chantier, les travaux de découpage et de réparation de même que le nettoyage ont connu le même sort. « Les architectes doivent être conscients que certains éléments de l'ancien CCDC 2 ont été déplacés dans les sections modèles. Si un client veut inclure des clauses juridiques dans les sections 00 ou 01, il faut lui proposer de les inclure dans les conditions générales supplémentaires qui, elles, relèvent du client », ajoute-t-il.

Quant aux conditions générales, supplémentaires ou non, Yvon Lachance recommande à l'architecte de les laisser telles quelles. Puisque ces conditions sont hors de son champ de pratique, une modification pourrait entraîner des conséquences négatives sur sa couverture d'assurance.

C'est aussi la mise en garde de M<sup>re</sup> Marie-Pierre Bédard, directrice du service des sinistres à la direction du fonds d'assurance de l'OAQ. « Si le client demande à l'architecte d'apporter des modifications au contrat type, l'architecte devrait refuser. Donner suite à la demande du client l'exposerait à des risques significatifs, notamment en regard de la couverture d'assurance qui est offerte. »

Elle rappelle que l'assurance couvre les dommages découlant d'une faute commise dans l'exercice de la profession d'architecte. Or, la direction du fonds d'assurance pourrait considérer que les dommages découlant d'une faute commise en rédigeant un contrat s'éloignent du risque couvert. L'architecte devrait plutôt diriger son client ou sa cliente vers un conseiller ou une conseillère juridique.

Cela dit, Yvon Lachance recommande aux architectes de bien connaître l'entente intervenue entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur, non seulement pour cerner leurs rôles et responsabilités, mais aussi pour leur permettre un design plus audacieux. « Des documents contractuels robustes deviennent des outils de design, soutient-il, parce qu'ils évitent les soucis durant le chantier et facilitent le bon déroulement des travaux. » ●

# Verdir son devis

La rédaction d'un devis est l'occasion parfaite de préciser des choix de matériaux et des conditions de mise en œuvre favorisant le développement durable. Même dans un projet ne visant pas de certification écologique, certains choix peuvent s'avérer plus verts, et l'architecte est le professionnel tout indiqué pour les effectuer. Voici quelques pistes pour « verdir » vos devis.

PAR MAUDE HALLÉ SAINT-CYR, INSPECTRICE À L'OAQ



Photo : iKitt/Corbis, Adobe Stock

### La gestion des déchets

Selon RECYC-QUÉBEC, les débris provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition représentent plus du tiers des rebuts générés au Québec. Avec un peu de préparation, il est possible de détourner plusieurs des matériaux de démolition des sites d'enfouissement en les recyclant. C'est le cas du placoplâtre, du bois, des bardeaux d'asphalte, de la peinture, des métaux, du carton et des plastiques. Pour y arriver, prévoyez un endroit sur le site pour l'entreposage des matériaux de démolition dans l'attente de leur ramassage. Assurez-vous de demander un plan de gestion des déchets à l'entrepreneur dans votre devis et effectuez un suivi lors du chantier à l'aide d'un formulaire de gestion de matières résiduelles ou d'un audit des déchets.

Dans le cas où le client ou la cliente ou l'entrepreneur seraient réticents face au travail supplémentaire que nécessite le tri, faites valoir l'économie sur le coût de dépôt de déchets aux sites d'enfouissement. Inciter le client ou la cliente à prévoir une pénalité en cas de non-respect de la gestion résiduelle dans les conditions générales de ses documents contractuels peut aussi motiver le travail de l'entrepreneur. Pour les projets de petite envergure, notez que les éco-centres de la Ville de Montréal acceptent gratuitement les volumes de résidus semblables à ceux des projets résidentiels. Mario Patenaude, titulaire d'un doctorat en aménagement, suggère de réduire les déchets à la source en spécifiant au devis que les produits livrés au chantier doivent être peu emballés ou l'être dans des emballages réutilisables ou recyclables.

### Des choix déterminants

Tous les choix que vous effectuez dans votre conception ont un impact environnemental. Bien sûr, ne pas démolir, récupérer ou réutiliser sont les solutions à privilégier. Lorsque vous spécifiez des matériaux neufs dans votre devis, favorisez les produits fabriqués localement, recyclés, ayant une plus longue durée de vie, contenant peu ou pas de composés organiques volatils (COV) et se recyclant facilement.

André Cazalais, architecte, chef de la division Transition écologique et innovation au Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, propose de sélectionner des matériaux ayant une déclaration environnementale conforme à la norme ISO 14 025 ou des produits certifiés



Photo : iHillalNeges, Adobe Stock

## Plus les architectes effectueront des choix durables, [...] plus l'industrie de la construction se transformera et plus ces choix deviendront des normes.

Greenguard ou Green Seal. Il recommande aussi d'éviter les produits énumérés dans la liste rouge de l'International Living Future Institute.

### Rendement du capital investi

Certains choix plus écologiques peuvent augmenter le coût de construction, mais engendrer des économies au chapitre de l'exploitation d'un bâtiment, par exemple sur le plan de la consommation énergétique ou de l'entretien. Initiez le client ou la cliente à la notion de coût global de possession (*total cost of ownership*), qui prend en compte toute la durée de vie d'un bâtiment. Les choix des vitrages, des systèmes de revêtement de toit et de l'isolation sont autant d'éléments pouvant contribuer à la rentabilité à long terme des investissements. En démontrant l'incidence de ces choix, vous aurez certainement plus de facilité à convaincre votre client ou cliente de réduire l'impact environnemental de son projet.

Carolyne Fontaine, architecte chez EVOQ et PA LEED, incite les architectes à s'intéresser aux logiciels qui peuvent faciliter la compréhension et l'analyse des cycles de vie. Elle ajoute que certains organismes peuvent accompagner les

analyses de cycle de vie, comme le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services.

D'autres choix écologiques n'offrent pas de rendement du capital investi, mais ont un impact positif majeur sur le plan environnemental. C'est le cas, par exemple, des matériaux fabriqués localement ou entièrement recyclables. Assurez-vous de discuter avec votre cliente ou client de ses intentions avant de lui présenter ces options. Par ailleurs, si les solutions que vous proposez comportent de l'innovation, explorez les possibilités de subventions pour pallier l'augmentation des coûts.

### L'aménagement compte aussi

Lors de la planification de votre projet, n'hésitez pas à proposer des supports à vélos, des stations de vélos libre-service, des bornes de chargement pour automobiles électriques ou des places de stationnement réservées aux véhicules des programmes de covoiturage tels que Communauto. Faites valoir les gains que représentent ces éléments en matière de mobilité durable et mentionnez qu'ils peuvent faire l'objet de subventions. →

Au début de la conception, abordez également avec le ou la propriétaire ou le personnel d'entretien la question de la gestion des déchets liés à l'utilisation du bâtiment. En effet, certains dispositifs peuvent inciter les usagers et usagères à poser des gestes plus verts. Dans le cas d'un grand immeuble, par exemple, vous pouvez suggérer l'ajout de chutes à déchets permettant le tri à la source des matières recyclables et compostables.

En ce qui a trait aux espaces de travail, Mario Patenaude suggère de les concevoir flexibles et modifiables afin d'éviter des travaux subséquents générateurs de déchets. Il recommande aussi de spécifier au devis du mobilier de bureau remis à neuf, comme celui de Réseau bureautique. Enfin, il est pertinent selon lui de proposer l'implantation de programmes de reconnaissance tels qu'ICI on recycle +, qui sont souvent accompagnés d'une séance de consultation avec des spécialistes.

### Collaboration interdisciplinaire

Parlez de vos convictions écologiques aux autres professionnelles et professionnels qui collaborent à vos projets. Il se peut par exemple qu'une partie de la structure d'un bâtiment existant puisse être conservée ou qu'il soit possible de renforcer des éléments plutôt que de les remplacer. Sans discussion préalable avec les ingénieurs ou ingénieures, ces éléments risquent d'être détruits pour faire place à du neuf. Discutez aussi des options peu coûteuses qui font diminuer la consommation d'énergie, comme l'utilisation d'un récupérateur de chaleur des eaux usées (*power pipe*) ou la réduction du trajet de l'eau chaude à travers le bâtiment. Faites aussi valoir les solutions favorisant la préfabrication, qui minimisent les pertes de matériaux.

### Effet d'entraînement

Plus les architectes effectueront des choix durables dans leurs devis, plus l'industrie de la construction se transformera et plus ces choix deviendront des normes de l'industrie, pour le bénéfice de tous. ●

### En savoir plus

- Groupe Agéco, Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable, Conseil du bâtiment durable du Canada, RECYC-QUÉBEC, *La réduction à la source des matériaux et résidus de construction - Guide pour la planification et la gérance de chantier*, 2019.
- Regroupement des recycleurs et des récupérateurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3RMCDQ) : [3rmcdq.qc.ca](http://3rmcdq.qc.ca)
- Living Building Challenge, «The Red List», «The Watch List» : [bit.ly/3CinCay](https://bit.ly/3CinCay)
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation, «Obtenir du financement/ Environnement» : [bit.ly/3rVKJmi](https://bit.ly/3rVKJmi)
- Vélo Québec, «Info - Aide financière» : [velosympathique.velo.qc.ca/ressources/aide-financiere/](https://velosympathique.velo.qc.ca/ressources/aide-financiere/)



6<sup>e</sup> ÉDITION

## LE RENDEZ-VOUS DES ÉCOMATÉRIAUX

ÉCHANGES ET VALORISATION DES COMPÉTENCES



Votre code promo **6E-RDV**

**RENDEZVOUSDESECOMATERIAUX.COM**

LES 26 ET 27 OCTOBRE 2021 | VAL-DES-SOURCES (QC)

Tarifs préférentiels pour les étudiants



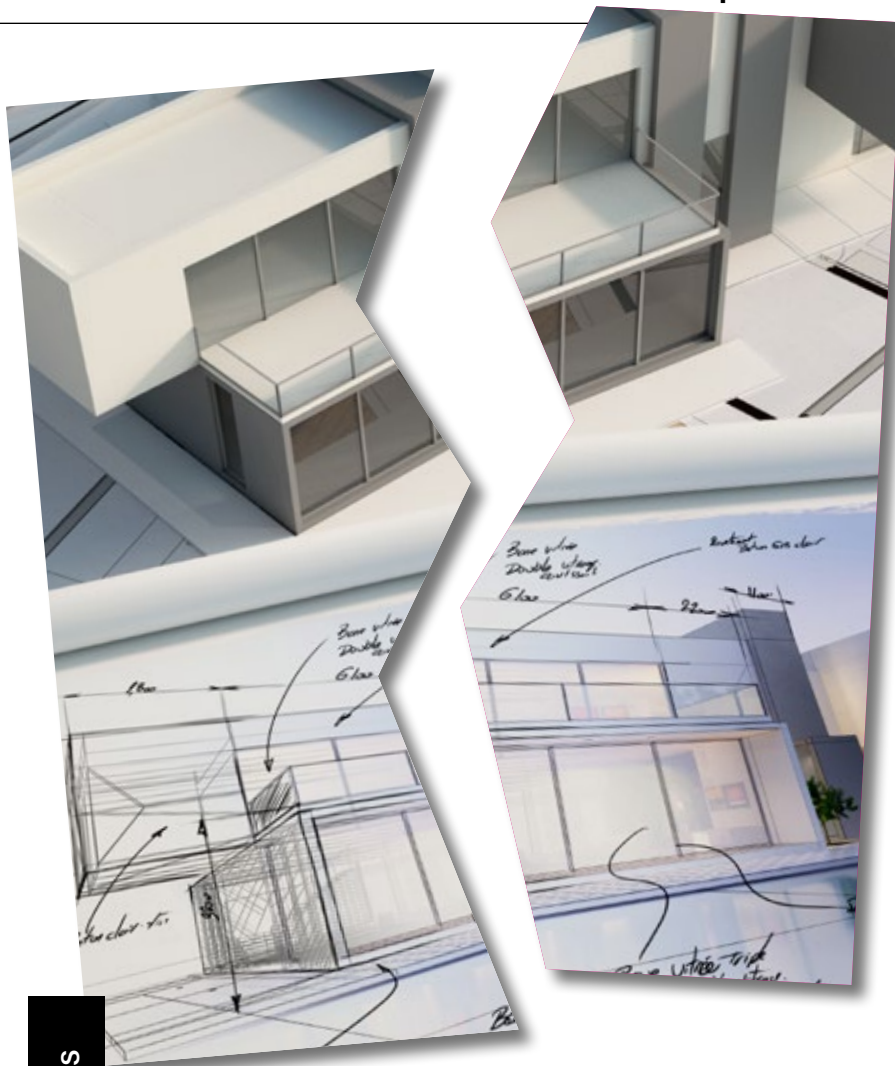
ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

## BIENTÔT SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX :

### Une programmation visant à mobiliser les architectes dans la lutte contre les changements climatiques



@OrdreArchiQc



Contrats

# Comment rompre avec élégance

Interrompre ses services en cours de mandat place toujours l'architecte dans une position délicate. Il lui faut invoquer des motifs raisonnables et procéder avec tact, en respectant plusieurs obligations déontologiques.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

En 2019, l'architecte montréalaise Karine Dallaire a décidé de mettre fin à son contrat dans le cadre d'un projet de réfection d'un immeuble d'appartements en copropriété. «L'édifice se trouvait en assez mauvais état et exigeait des rénovations majeures, raconte-t-elle. De plus, la façade présentait des risques pour la sécurité des passants. Or, je sentais que le client ne me croyait pas. Il disait que j'exagérais. Le lien de confiance s'effritait. Je ne souhaitais plus être associée à ce projet.»

Consciente de se trouver dans une situation épineuse, elle s'est tournée vers le Fonds des architectes (devenu la direction du fonds d'assurance de l'OAQ en avril 2020), qui l'a dirigée vers un avocat. Ce dernier lui a conseillé de rompre le contrat et lui a fourni un modèle de lettre à envoyer au client. Elle a donc rédigé une missive dans laquelle elle énumérait les motifs de la résiliation. S'est ensuivie une courte négociation pour régler le paiement final qui lui était dû. «Je n'ai jamais regretté ma décision», confie-t-elle.

## Obtenir des conseils

L'architecte risque de se mordre les doigts d'avoir mené une résiliation maladroitement. M<sup>re</sup> Marie-Pierre Bédard, directrice du service des sinistres à la direction du fonds d'assurance de l'OAQ, rappelle que, contrairement à une résiliation de contrat par le client ou la cliente, la résiliation par l'architecte constitue une décision d'affaires qui ne vient pas avec une protection d'assurance. «Si un client alléguait avoir subi des dommages découlant de cette seule résiliation, aucune couverture ne serait offerte à l'architecte, explique-t-elle. Il est donc primordial de consulter la direction du fonds d'assurance avant de procéder.»

La direction du fonds d'assurance agit principalement en conseillant les architectes par l'entremise de son service Info-Fonds. «Une intervention en amont permet de prévenir les situations délicates pouvant résulter d'une résiliation de contrat», estime M<sup>re</sup> Bédard.

Elle précise que si les risques sont moindres quand la résiliation survient d'un commun accord, l'architecte a tout de même avantage à consulter la direction du fonds dans ces circonstances, par mesure de précaution. →

## Tableau 1

Exemples de raisons **pouvant être invoquées** par l'architecte pour résilier son contrat (selon l'article 25 du Code de déontologie)

Raisons	Illustrations
1 Le client ou la cliente a perdu confiance en l'architecte.	Le client ou la cliente remet en doute les informations communiquées par l'architecte, ses propositions, ses compétences.
2 L'architecte est en situation de conflit d'intérêts ou dans une situation où son indépendance professionnelle peut être mise en doute.	L'entrepreneur au dossier est le client de l'architecte dans un autre projet.
3 Le client ou la cliente incite l'architecte à accomplir des actes illégaux, injustes ou frauduleux.	Le client ou la cliente incite à produire des plans qui ne respectent pas la réglementation ou refuse d'obtenir un permis de la Ville.
4 Le client ou la cliente refuse de payer ses honoraires.	
5 Le client ou la cliente trompe l'architecte ou refuse de collaborer avec l'architecte.	Le client ou la cliente refuse de remplir ses obligations, de fournir les plans d'arpentage, de répondre aux courriels, s'absente des réunions, dissimule de l'information.

## Tableau 2

Exemples de raisons **ne pouvant pas être invoquées** par l'architecte pour résilier un contrat

1 Insatisfaction quant au rythme d'avancement du projet.
2 Volonté d'entreprendre un autre mandat plus profitable (voir Code de déontologie, article 36 : l'architecte doit subordonner son intérêt à celui du client ou de la cliente).
3 Relation difficile avec le client ou la cliente (cela ne peut constituer en soi un motif de résiliation; selon l'article 25 du Code de déontologie, l'architecte doit démontrer une perte de confiance de sa part).

Des architectes contactent plutôt l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ). « Les deux problèmes que l'on nous rapporte le plus souvent sont des cas où le client ne paie pas et des projets qui deviennent ingérables, par exemple en raison de délais indus, de clients qui tergiversent trop ou de rupture du lien de confiance », résume Julien Serra, directeur des communications de l'AAPPQ. L'Association ne donne pas de conseils juridiques, mais peut aider l'architecte à évaluer si la situation justifie l'interruption de services.

### Une raison valable

Dans ces situations, l'architecte doit d'abord s'assurer de la validité du motif de l'interruption de ses services. L'article 2125 du Code civil permet au client ou à la cliente de mettre fin à un contrat en tout temps, même si la réalisation de l'ouvrage ou la prestation de services a déjà débuté. De son côté, l'architecte doit s'en tenir à des raisons justes et raisonnables comme celles qui sont évoquées à l'article 25 de son Code de déontologie (voir tableau 1).

Le contrat type proposé par l'AAPPQ décrit explicitement, au point 6.3, le droit de l'architecte de mettre fin à sa prestation de services si ses honoraires restent impayés 60 jours après la facturation. La partie 10 encadre quant à elle la résiliation du contrat, sur présentation d'un préavis d'au moins sept jours, ainsi que l'établissement de la rémunération de l'architecte et des frais de résiliation. Enfin, la partie 11 insiste sur la responsabilité qu'ont les deux parties de favoriser une résolution des différends plutôt que d'en arriver au point de rupture.

### Séparation à l'amiable

« L'interruption doit demeurer une solution de dernier recours, avertit Marie-Joëlle Larin-Lampron, architecte et inspectrice à l'OAQ. L'architecte a l'obligation de fournir ses services selon les conditions stipulées au contrat et de maintenir une bonne communication avec le client ou la cliente pour assurer la réussite du projet. »

Elle conseille donc aux architectes de prendre du recul et de s'interroger quant aux motifs qui les amènent à envisager une résiliation et aux impacts d'une telle décision sur le client ou la cliente. « L'architecte ne doit pas lui causer de préjudice », résume l'inspectrice (voir tableau 2).



Pour Sophie Lamothe, architecte au cabinet A4 Architecture Design, à Gatineau, le plus important reste d'ailleurs de faire de la prévention. « Nous sommes très attentifs à certains éléments lors des négociations de contrat et nous n'hésitons pas à refuser un projet si le client se montre dès le départ impatient, s'il n'arrive pas à comprendre le rôle et les obligations d'un architecte ou s'il est très agressif pour faire baisser le prix », précise-t-elle.

*Esquisses* a d'ailleurs publié un article intitulé « Nouveaux mandats: le test de la crédibilité » (vol. 31, n° 3), qui donne des conseils pour entamer la relation d'affaires sur des bases solides ainsi que pour évaluer la faisabilité du projet.

Malgré toutes ces précautions, Sophie Lamothe se souvient de certaines situations où la relation s'est dégradée. Dans ces cas-là, elle invite la partie cliente à réfléchir de son côté à la pertinence de poursuivre la collaboration. « C'est beaucoup plus simple si le client demande lui-même de résilier le contrat », admet-elle.

Marie-Joëlle Larin-Lampron confirme que l'idéal est de tenter de se séparer d'un commun accord. Mais peu importe le cas de figure, la manière de procéder pour résilier un contrat reste extrêmement importante.

L'architecte devrait d'abord demander l'avis de la direction du fonds d'assurance de l'OAQ pour obtenir un premier point de vue sur la situation et un appui juridique.

Dans tous les cas de résiliation, l'architecte doit se référer à l'article 26 de son Code de déontologie. Il lui faut envoyer une lettre au client ou à la cliente qui explique le ou les motifs de la résiliation ainsi que ses modalités. Il lui faut aussi accompagner le client ou la cliente pour lui permettre de poursuivre son projet; lui expliquer les conséquences de l'interruption de services (des retards, par exemple); lui remettre un récapitulatif des prochaines étapes; lui recommander un ou une autre architecte et demeurer disponible pour assurer la transition.

La démarche doit aussi prendre en compte l'état du marché de la construction.

En effet, si les secteurs de la construction et de la rénovation surchauffent, le client ou la cliente pourrait avoir besoin de plus de temps pour remplacer l'architecte qui se désiste.

De son côté, Julien Serra y va d'un dernier conseil, primordial: toujours conserver des traces de toutes les communications avec les clients et clientes, dès les premières discussions. Si la relation tourne au vinaigre, ces informations pourront démontrer que l'architecte a agi de bonne foi.

Rappelons qu'une bonne manière d'éviter d'en arriver là est de bien évaluer le mandat avant d'offrir ses services et d'être muni d'un contrat en bonne et due forme. ●

### Ressources

- « Résiliation de contrat », *Esquisses*, vol. 28, n° 2, été 2017.
- « Les contrats de service », capsule vidéo dans l'Espace membre de l'OAQ.
- « Plan de continuité des affaires : Bien réagir en cas d'urgence », *Esquisses*, vol. 29, n° 4, hiver 2018-2019.
- « Nouveaux mandats : le test de la crédibilité », *Esquisses*, vol. 31, n° 3, hiver 2020-2021.
- Manuel canadien de pratique de l'architecture, chapitre 3.8 (règlement des différends, recouvrement des honoraires, etc.).

## Les grandes étapes d'une interruption de services

- 1 S'interroger sur les raisons qui motivent ce souhait chez soi.
- 2 Vérifier s'il est possible d'interrompre les services d'un commun accord avec le client ou la cliente (si oui, passer à l'étape 4, sinon, passer à l'étape 3).
- 3 Vérifier, notamment, si le motif d'interruption est juste et raisonnable selon l'article 25 du Code de déontologie.
- 4 Obtenir les conseils de son assureur professionnel.
- 5 Envoyer un écrit confirmant ses intentions et l'archiver (article 26 du Code de déontologie).
- 6 Faire en sorte que l'interruption de services soit aussi peu préjudiciable que possible au client ou à la cliente (ex. : prévoir un délai raisonnable en fonction de la situation du marché de la construction; article 26 du Code de déontologie).
- 7 Aider le client ou la cliente à trouver un ou une autre architecte (ex. : recommander un ou une collègue ou renvoyer au bottin de l'AAPPQ).
- 8 Prélever les sommes dues.
- 9 Assurer sa collaboration avec l'architecte qui prendra la relève.



### Conciliation et arbitrage

En cas de mésentente concernant un compte d'honoraires, la partie cliente peut faire appel au service de conciliation de compte de l'OAQ. Si cette démarche échoue, il est aussi possible de recourir à l'arbitrage, également offert par l'Ordre.

🔗 Voir le site de l'OAQ, sous Protection du public.

# Que faire si vous êtes dans le viseur?



Apprendre que le bureau de la syndique de l'OAQ fait une enquête sur vous n'est jamais un moment très réjouissant. Or, cela ne signifie pas nécessairement que vous avez commis une faute professionnelle. Cela veut simplement dire qu'une personne a déposé une demande d'enquête liée à votre pratique d'architecte. Voici à quoi vous attendre dans une telle situation et, surtout, comment l'aborder avec sérénité.

PAR LE BUREAU DE LA SYNDIQUE DE L'OAQ

Être membre d'un ordre professionnel, c'est jouir d'une grande crédibilité grâce à la reconnaissance officielle de ses compétences. Or, cette crédibilité repose sur le système professionnel québécois, qui comporte entre autres un volet disciplinaire visant à protéger le public contre des écarts par rapport à ce qu'on est en droit de s'attendre dans le contexte de services professionnels.

À l'OAQ comme dans tous les autres ordres, le bureau de la syndique a pour mandat d'enquêter quand des personnes le demandent en alléguant de possibles infractions à la réglementation professionnelle. Dans le cas de l'OAQ, cette réglementation correspond notamment au Code des professions, à la Loi sur les architectes et au Code de déontologie des architectes.

Il est important de comprendre qu'au moment de l'enquête, aucune accusation

n'est portée contre vous et que vous n'êtes coupable de rien. Ce n'est qu'à l'issue de l'enquête que la syndique décidera s'il y a lieu de déposer une plainte devant le conseil de discipline, qui rendra une décision à la suite d'audiences. Rappelez-vous que la très grande majorité des enquêtes n'ont pas de conséquences disciplinaires.

## Que se passe-t-il lors d'une demande d'enquête ?

Lorsqu'il reçoit une demande d'enquête ou lorsqu'on lui signale une infraction possible, le bureau de la syndique de l'Ordre doit évaluer les faits afin de déterminer si une enquête est justifiée. La personne ayant fait la demande est ensuite avisée de l'ouverture d'un dossier d'enquête ou de la non-recevabilité de sa demande.

## Qui peut faire une demande d'enquête à votre sujet ?

Il peut s'agir d'une personne du public, d'un client ou d'une cliente ou d'une personne avec qui vous collaborez, par exemple. La demande peut aussi provenir d'une ou d'un autre architecte, du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, du vérificateur en exercice illégal de l'Ordre ou de la syndique elle-même.

## Comment serez-vous mis au courant de l'enquête ?

Advenant une demande d'enquête à votre sujet, le bureau de la syndique vous fera parvenir un avis d'enquête. On vous informera du projet en cause et on vous demandera de fournir certains documents dans les plus brefs délais. L'identité du demandeur ou de la demanderesse et les faits reprochés ne vous sont généralement pas divulgués à ce stade, car l'analyse n'a pas encore eu lieu.

## Quels documents vous demandera-t-on ?

Le bureau de la syndique pourra vous demander de fournir les documents suivants:

- Une copie de votre registre pour les cinq dernières années. Rappelons que, selon l'article 2.01 du Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux des architectes, vous devez tenir un registre où vous inscrivez, au fur et à mesure des contrats que vous recevez, les renseignements suivants:
  - la date de l'entente que vous avez conclue;
  - le nom de votre client ou cliente, son adresse et son numéro de téléphone;
  - une description sommaire du contrat.
- Une copie complète du dossier concernant le projet visé par l'enquête, y compris votre contrat et votre dossier de facturation.
- Tout autre commentaire, renseignement ou explication qui ont été portés à votre connaissance lors de l'exécution du contrat, incluant un historique du projet visé par l'enquête avec documents à l'appui.

## Comment se déroule l'enquête ?

Une fois qu'elle a obtenu les documents requis, la syndique en fait l'analyse; elle peut ensuite demander d'autres documents si elle le juge nécessaire. Elle peut aussi mener des entrevues avec la partie demanderesse, d'autres témoins, des experts ou expertes et, bien sûr, avec l'architecte qui fait l'objet d'une enquête.

Lors d'une telle entrevue, enregistrée afin de documenter les propos avec exactitude, on vous posera des questions sur votre pratique et sur votre conduite. On vous exposera les faits qui vous sont reprochés, et vous aurez l'occasion de donner votre version. Le processus disciplinaire et le rôle du bureau de la syndique vous seront expliqués en détail.

La durée de l'enquête dépend de la complexité de chaque cas, mais elle s'étend en général sur plusieurs mois. Tout au long du processus, on fera preuve de respect envers vous et on s'attendra à la même attitude de votre part.

### Qui saura que je fais l'objet d'une enquête ?

Les enquêtes du bureau de la syndique sont confidentielles. Le personnel qui traite votre dossier ne peut en informer quiconque, pas même au sein de l'Ordre, hormis lors de circonstances exceptionnelles où la protection du public est en jeu. Toutefois, si l'enquête débouche sur une plainte au conseil de discipline, le nom de l'architecte et le dossier de plainte deviennent publics, et des éléments de l'enquête sont susceptibles d'être débattus en audience publique.

### Comment dois-je agir pendant l'enquête ?

Votre collaboration est obligatoire et essentielle au bon déroulement de

l'enquête. Ne pas collaborer est en soi une infraction et peut vous valoir une plainte disciplinaire. Gardez en tête que le but de la démarche est d'établir si une plainte contre vous est justifiée.

Concrètement, on s'attend à ce que vous répondiez aux demandes dans les plus brefs délais – cela contribue à limiter la durée du processus. Si pour des raisons exceptionnelles, cela vous est impossible, il vous faut en aviser le bureau de la syndique et convenir d'un délai. Vous avez également avantage à bien vous préparer à l'entrevue d'enquête en lisant votre dossier pour le projet concerné afin d'être en mesure de répondre avec précision aux questions de la syndique.

Si vous souhaitez obtenir l'aide d'un avocat ou d'une avocate, sachez qu'il ou elle ne peut vous représenter à cette étape. C'est à vous d'assurer la communication avec le bureau de la syndique.

### Que peut conclure l'enquête ?

À l'issue de l'enquête, la syndique peut prendre l'une des décisions suivantes :

- Ne pas porter plainte au conseil de discipline.
- Utiliser des mesures non disciplinaires telles que :
  - transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle;
  - adresser des recommandations et des mises en garde à l'architecte;

- demander à l'architecte un engagement visant à régulariser la situation;
- entreprendre un processus de conciliation entre la partie demanderesse et l'architecte.

- Porter plainte au conseil de discipline.

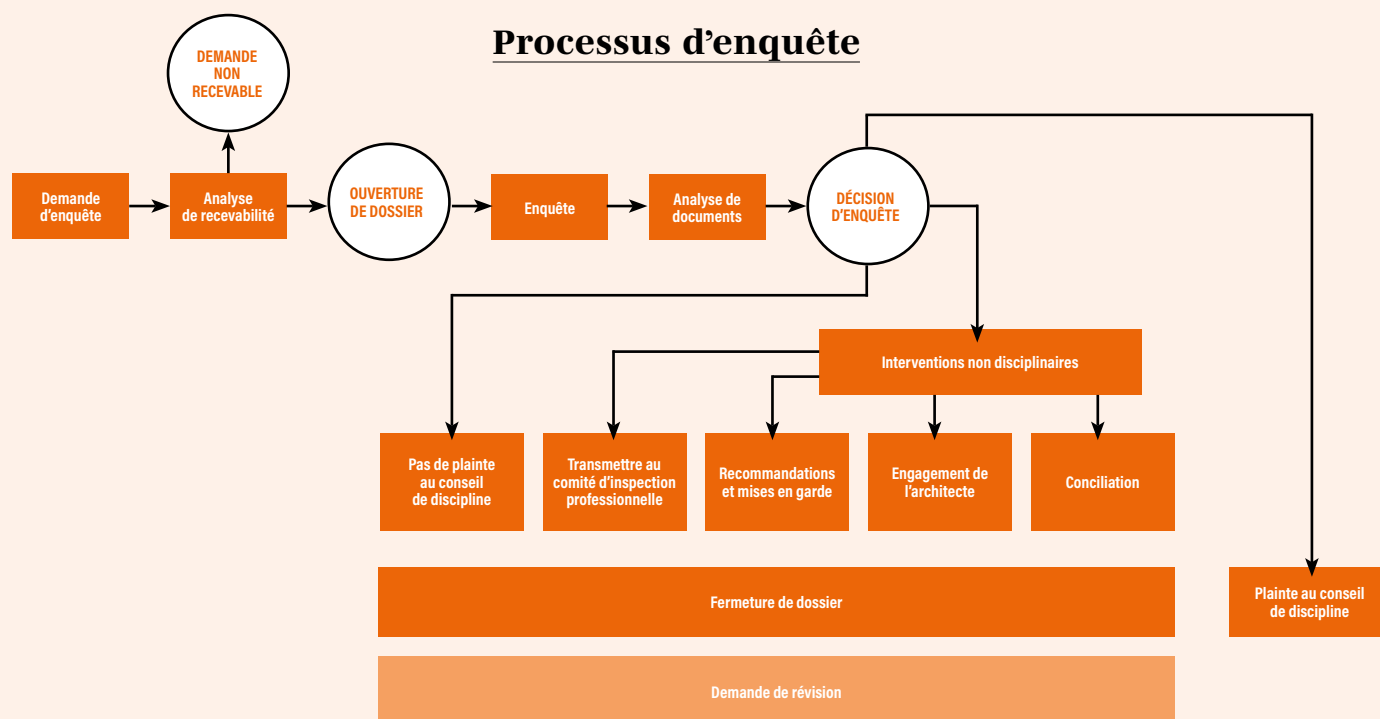
Si la partie ayant demandé l'enquête est insatisfaite de la décision de la syndique de ne pas porter plainte, elle peut demander un avis au comité de révision de l'Ordre. Elle peut aussi déposer une plainte privée devant le conseil de discipline.

### Mieux vaut collaborer

Il n'est jamais agréable d'être examiné à la loupe par son ordre professionnel, mais si cela vous arrive, vous devrez vous soumettre au processus d'enquête avec diligence afin d'éviter des tracasseries supplémentaires. Bien qu'il soit déplaisant de prime abord, ce processus pourrait avoir des effets bénéfiques sur votre compréhension du système professionnel et sur votre pratique. Après tout, votre conduite professionnelle est un rouage fondamental de la protection du public. ●

### Cet article a été adapté de :

- Ordre des psychologues du Québec, *Quand le bureau du syndic enquête*, document à l'intention des psychologues.
- Danielle Beaulieu, « Oh non, je fais l'objet d'une demande d'enquête d'un client, que faire ? », *Le Veterinarius*, vol. 35, n° 4, automne 2019, p. 44.



# La clause de modification a ses limites

PAR M<sup>e</sup> CASSANDRA IORIO ET M<sup>e</sup> SAMUEL MASSICOTTE



Photo : BillionPhotos.com, Adobe Stock

**La modification unilatérale** d'un contrat de services professionnels par le client ou la cliente ne peut se faire en toute impunité si elle a pour effet de dénaturer fondamentalement le mandat octroyé. Ce genre de comportement peut notamment être qualifié d'abus de droit et donner lieu à une compensation. C'est ce qu'a conclu la Cour supérieure dans une affaire récente concernant la construction d'un nouvel hôpital. Le donneur d'ouvrage s'est vu condamné à verser des dommages-intérêts de plus de 12 M\$ à des consortiums. De plus, la Cour a conclu que le donneur d'ouvrage a fait preuve de mauvaise foi institutionnelle dans sa conduite.

## Les faits pertinents

Cette affaire débute par l'appel d'offres lancé par le donneur d'ouvrage pour sélectionner des équipes de professionnelles et professionnels. Des firmes d'architectes forment alors un consortium afin de présenter une offre de services.

Les documents d'appel d'offres prévoient que les équipes sélectionnées auront à la fois le mandat d'élaborer le

## Formation continue



ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC

## L'architecte en affaires : entreprendre et réussir

Cette activité de formation s'adresse aux architectes en début de pratique qui songent à lancer leur propre bureau ainsi qu'aux architectes qui souhaitent jeter un regard objectif sur leur modèle d'affaires. D'une durée de trois jours, elle propose un juste équilibre entre la théorie et la pratique tout en suscitant les échanges.

- Formateur : Luc Gélinas, architecte, et conférencier.ère.s invité.e.s
- Les 4, 5 et 12 novembre 2021, à Montréal



Inscrivez-vous à partir de votre Espace membre

concept général pour l'ensemble du nouvel établissement ainsi que celui de préparer les plans et devis préliminaires afin de préciser le concept retenu. L'appel d'offres mentionne également que ces équipes participeront à l'établissement d'un budget convenu avec le donneur d'ouvrage pour la réalisation du projet, et ce, peu importe le mode de réalisation ultimement retenu – conventionnel avec un contrat d'entreprise à forfait ou partenariat public-privé.

Le consortium qui remporte l'appel d'offres signe quelques mois plus tard la convention de services professionnels. Le donneur d'ouvrage décrète ensuite que le projet sera réalisé en partenariat public-privé. Peu de temps après, il modifie la convention de services en retirant notamment au consortium le mandat de conception générale et de préparation des plans et devis préliminaires. Le rôle des professionnels et professionnelles est alors réduit à celui d'accompagnement, ce qui a pour effet de réduire de 71 % les prestations contractuelles des architectes.

Le consortium intente alors un recours judiciaire en prétendant, entre autres, que le donneur d'ouvrage a violé son droit contractuel en se livrant à une application déraisonnable, excessive et abusive de la clause de modification prévue à la convention de services. Il réclame des dommages-intérêts afin d'être compensé pour le préjudice résultant du non-respect des modalités prévues aux conventions. Pour sa part, le donneur d'ouvrage prétend que la clause de modification incluse dans la convention lui permettait d'agir comme il l'a fait.

#### Le jugement

Le tribunal souligne que la convention de services constitue un contrat d'adhésion et qu'elle doit être interprétée en faveur des professionnelles et professionnels. Il ajoute

## Le donneur d'ouvrage ne pouvait imposer au consortium de signer des contrats radicalement différents, tout en conservant les clauses qui lui étaient favorables.

que les usages enseignent qu'une telle clause permet d'apporter des modifications à un contrat, mais n'autorise pas pour autant des changements qui affectent fondamentalement la portée générale du contrat.

Le tribunal se prononce également à la définition de « changement » prévue au contrat, qui se lit comme suit: « Augmentation, suppression ou toutes autres révisions qui modifient sans affecter fondamentalement la portée générale du contrat [...] ». Il conclut alors que cette clause limite toute modification à un changement de nature secondaire.

Le tribunal se prononce alors sur la prétention du consortium suivant laquelle le donneur d'ouvrage, en modifiant fondamentalement la convention de service, a appliqué abusivement la clause de modification, tout en violant son obligation d'agir de bonne foi.

Le tribunal établit que l'abus de droit découle notamment de l'exercice déraisonnable et excessif d'un droit et est étroitement lié à l'obligation d'agir de bonne foi. L'abus de droit qui résulte de l'utilisation abusive d'une clause peut émaner d'un changement contractuel imposé d'une ampleur telle qu'il désavantage l'autre partie au point de dénaturer ou de transformer le contrat, rompant ainsi l'équilibre contractuel.

Suivant l'étude de la jurisprudence, le tribunal précise qu'une modification unilatérale de l'ordre de 15 % à 20 % n'est

pas nécessairement abusive, mais qu'au-delà de ce seuil, les tribunaux considèrent généralement que le changement unilatéral dénature ou transforme le contrat puisqu'il fait alors fi du consentement accordé par le cocontractant.

Le tribunal est d'avis que le donneur d'ouvrage ne pouvait imposer au consortium de signer des contrats radicalement différents, tout en conservant les clauses qui lui étaient favorables, notamment en ce qui concerne le taux horaire réglementaire et une clause d'exclusivité.

#### Conclusion

En somme, le tribunal conclut que les modifications effectuées sont abusives et désavantagent les professionnels et professionnelles de façon excessive et déraisonnable, allant ainsi à l'encontre de la bonne foi. Cette application démesurée de la clause de modification était tellement éloignée des obligations essentielles prévues aux conventions de services qu'elle les a dénaturées. Le tribunal arrive même à la conclusion que cela constitue de la mauvaise foi institutionnelle de la part du donneur d'ouvrage.

Avant d'accepter une demande de modification proposée par un donneur d'ouvrage, consultez un conseiller ou une conseillère juridique. ●

SPÉCIALISTE EN  
REVÊTEMENTS  
DE BOIS

[www.maxiforet.com](http://www.maxiforet.com)



SAINT-JÉRÔME | TROIS-RIVIÈRES  
450.431.6699 | 819.840.2800



# Votre perspective, notre expertise

Vos besoins évoluent,  
nos solutions d'investissement aussi.

Nous sommes constamment à l'affût des tendances et opportunités à l'échelle mondiale pour vous offrir des solutions d'investissement adaptées à vos exigences élevées.

Notre nouveau **Portefeuille privé fdp Perspective** s'inscrit dans cette ambition.

[fdpgp.ca/perspective](http://fdpgp.ca/perspective)



Association  
des Architectes  
en pratique  
privée du Québec

Actionnaire de  
fdp depuis 1986

**tableau de l'Ordre**  
**mouvements du 20 janvier au 20 juillet 2021**

**NOUVELLES  
INSCRIPTIONS**

20 janvier 2021  
**Martin, Robert**  
**Vandrish, Sally**

25 janvier 2021  
**Gallet, William**

31 janvier 2021  
**Cordeiro, Sergio**

8 février 2021  
**Hamrouni, Aïmane**  
**Labelle, Pascal**

10 février 2021  
**Artemchuk, Yekaterina**

22 février 2021  
**Dordai, Philippe**

23 février 2021  
**Drezgic Kajzer, Katarina**

24 mars 2021  
**Barreto Borba, Nancy**

2 avril 2021  
**Gasnier, Antony**

9 avril 2021  
**Aubé, Carl**  
**Boisvert, Léa**  
**St-Pierre, Dominique**

14 avril 2021  
**Daoud, Bassam**

20 avril 2021  
**Allard, Maryse**  
**Lafleur-Chartier, Christophe**  
**Vinette-Leduc, Maxime**

21 avril 2021  
**Spies, Antoine**

26 avril 2021  
**Angers-Routhier, François**

27 avril 2021  
**Colombani, Gabriel**

29 avril 2021  
**Benalia, Sammy**  
**Bineau, Julie**  
**Chow, Lisa**  
**Deslauriers, Myriam**  
**Lachapelle-Forget, Jade**  
**Xu, Jieyu**

30 avril 2021  
**Bravo Munoz, Abel**  
**Dumas, Sébastien**  
**Jousselin, Luc**  
**Patry, Hugues**  
**Samson, Chloé**

3 mai 2021  
**Leboeuf, Stephanie**  
**Palardy, Martin**

4 mai 2021  
**Abou Kasm, Nicolas**  
**Bencherif, Rihane Fethia**  
**Buisseret, Antoine**  
**Henao Espinosa, Daniel**  
**Leahy, Tristan**  
**Robillard, Alexandre**  
**Sayegh, Joudi**  
**Socol, Flavia-Daniela**

5 mai 2021  
**Anctil, Barbara**  
**Assaker, Georges**  
**Couillard, Isabelle**  
**El Kabbaj, Aïda**  
**Grenier, Noémie**  
**Guérette, Antoine**  
**Jean, Nicolas**  
**Lessard, Katerine**  
**Olivain, Thomas**  
**Salhi, Fayçal**  
**Simard, Jonathan**  
**St-Arnaud, Marie-Christine**  
**Thérier, Lydie-Frédérique**  
**Trudelle, Jean-Benoit**

6 mai 2021  
**Beauchamp Legault, Andrée-Anne**  
**Beaudoin, Didier**  
**Beaulieu, Marc-Olivier**  
**Béliveau, Geneviève**  
**Boisvert, Alexandra**  
**Champagne, Maxime**  
**Laforge, Sophie**  
**Le May, Alexandra**  
**Lizarraga Nevarez, Jorge Adalberto**  
**Megherbi, Amel**

**Plamondon, Marielle**  
**Pouliot Laforte, Corinne**  
**Proulx, David**  
**Racicot-Brazeau, Catherine**  
**Safarian, Hamparsoum**  
**Vallerand, Elyse**

11 mai 2021  
**Cauchon, Dominic**  
**Dufault-Arsenault, Magali**  
**Guimond, Dany**  
**Kuepper, Sabina**  
**Macgillivray, James**  
**Mercier, Marie-Ève**  
**Santos-Bouffard, Jessica**  
**St-Pierre, Gabrielle**

12 mai 2021  
**Rivard-Sirois, Esther**

18 mai 2021  
**Casasola, Lora**  
**Châteauneuf, Pascal**  
**Lapierre, David**  
**Nguyen Le, Thao Lan**

19 mai 2021  
**Bouron, Giselle**  
**Chalhoub, Mark Anthony**  
**Lambert, Amalie Kathleen Thomas**  
**Laurier, Mathilde**  
**Lefebvre, Camille**  
**Lessard, Marie-Andrée**  
**Mousa, Shady**  
**Nadeau, Pascale**  
**Potvin, Roxanne**  
**Salvail-Lacoste, Jeanne**  
**Taing, Céline**

25 mai 2021  
**Chauvette-Groulx, Gala**  
**Daigneault Deschênes, Olivia**  
**Ferron, Bruno**  
**Gaudette, Laurence**  
**Lakhmiri, Maha**

27 mai 2021  
**Asselin, Florence**  
**Chauty, Benoit**  
**Cloutier, Nicolas**  
**Généreux, Laurent**  
**Lacroix, Laurence**  
**Molina, José Fabricio**  
**Nadeau-Roulin, Déborah**  
**Pedneault, Patrick**

31 mai 2021  
**Romero, Gracia**  
**Zamudio Lozano, Tammy**

4 juin 2021  
**Bandar, Carol**  
**Bove, Alexander**  
**Campanella, Daniel**  
**Chabi, Ghalia**  
**Cloutier-Guérard, Hugo**  
**Cortinas Irazabal, Diego Abel**  
**Desroches, Jean-François**  
**Desrosiers, Hugo**  
**Grossi, Cédric**  
**Islam, Khadiza**  
**Lamenta, Stéphanie**  
**Roy, Christian**  
**Thery, Maud**

8 juin 2021  
**Flynn, Jason C.**

11 juin 2021  
**Boucher, Thomas-Antoine**  
**Gil, Natalia**  
**Lamarre, Catherine**  
**Laroche, Jean-François**  
**Lemay, Julien**  
**Li Chin, Yen**

16 juin 2021  
**Gravel, Marie-Claude**  
**Jolicoeur, Isabelle Alice**  
**McClelland, Michael**  
**Messier-Legendre, Brigitte**  
**Napuri, Victor**  
**Ross, Myriam Cynthia**

17 juin 2021  
**Badra, Laura**

23 juin 2021  
**Ajam, Ahmed**  
**Pradel, Sarah**  
**Zouhair, Naji**

7 juillet 2021  
**Rochette, Roxanne**  
**Turcotte, Gabrielle**  
**Weizman, Olivia**



**DES SOLUTIONS CRÉATIVES POUR  
VOS APPAREILS ET SYSTÈMES DE  
CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE**

Projet: Bibliothèque Université Bishop - Architecte: lemay - Photo: Stephane Groleau

**LIGHTHEADED**  
Obsessed with Light

**LUMIGROUP**  
SOLAIRE ARCHITECTURAL 

Montréal: 514.270.3552  
Québec: 418.262.0298

**tableau de l'Ordre**  
mouvements du 20 janvier au 20 juillet 2021

**RÉINSCRIPTIONS**

29 avril 2021  
Rughani, Neel

3 mai 2021  
Pharand-Nadeau, Xavier

17 juin 2021  
Sauvé, Priscilla

**DÉMISSIONS**

23 janvier 2021  
Holmes, Claude

24 janvier 2021  
Potvin-Rémillard, Eric

29 janvier 2021  
M. H. Ibrahim, Hassan

31 janvier 2021  
Bellemare, Serge

1<sup>er</sup> février 2021  
Kostandova, Evelina  
Lamoureux, Benoit

2 février 2021  
Leclerc, Michel

8 février 2021  
Legast, Virginie  
Voyer, Alain

12 février 2021  
Rolland, Sophie  
Villemure, Claude

15 février 2021  
Baird, Cécile  
La Bissonnière, Anick  
Laurendeau, Marc

16 février 2021  
Fafard, Jean-Claude

19 février 2021  
Charbonneau, Annie M.

22 février 2021  
Dupuis, Michel  
Dupuis, Robin

24 février 2021  
Villeneuve, Jacques

28 février 2021  
Keays, Ronald David

1<sup>er</sup> mars 2021  
Melendez, Neil  
Richard, Suzanne

12 mars 2021  
Siah, Mouénisse

16 mars 2021  
Robichaud, Christian

23 mars 2021  
Cartier, Paul

29 mars 2021  
Marais, Bertrand

30 mars 2021  
Kobylanski, Artur

31 mars 2021  
Bernier, Virginie  
Bertrand, Fanny  
Boutin, Marie-Josée  
Brochu, Katerine  
Caron, Raynald  
Chabot, Sylvie  
Héroux, Yvon  
Koch, Edmond Daniel  
Lachance, André  
Lalanne, Jean  
Leblanc, Réal  
Métral, Pauline  
Poulin, Jean

1<sup>er</sup> avril 2021  
Bishai, Mohsen  
Desrochers, Natalie  
Gagnon, Olivier  
Gagnon, Justine  
Lavoie, Roger  
Le Lay, Pierre-Alexandre  
Pruncut, Iancu Stelian  
Raymond, Daniel

3 mai 2021  
Yamamoto, Mikio

19 mai 2021  
Byrns, Dale

26 mai 2021  
Savoie, Gérald J.

1<sup>er</sup> juin 2021  
Cohlmeyer, Stephen

14 juin 2021  
Joba, Karen V.

16 juin 2021  
Samiee, Koohyar  
Sinquin, Cécile

28 juin 2021  
Le Barbenchon, Jacques

7 juillet 2021  
L'Ecuyer, Stéphane

**RADIATIONS  
POUR MANQUEMENT  
AU RÈGLEMENT  
SUR LA FORMATION  
CONTINUE**

15 mars 2021  
Brabant, Mathieu  
Camirand, André  
St-Jean, Jacques Antoine

**DÉPARTS  
À LA RETRAITE**

1<sup>er</sup> février 2021  
Grondin, Marie-Claude

7 février 2021  
Bouchard, Marc

11 février 2021  
Bernard, André

12 février 2021  
Hébert, Jean

28 février 2021  
Fontein, Lucie

1<sup>er</sup> mars 2021  
de Medeiros Melo, Joao

10 mars 2021  
Yeung, Lun-Fun

22 mars 2021  
Quintal, Gilles

30 mars 2021  
Fang, Deborah

31 mars 2021  
Bourassa, André  
Carrière, Daniel  
Joly, Pierre  
Michon, Gilles  
Mierski, Marek  
Poirier, Richard A.  
Sylvestre, Aldo

1<sup>er</sup> avril 2021  
Amor, Meir  
Beauchair, Evelyne  
Bergeron, S. Denis  
Bigras, Normand  
Brassard, André  
Brosseur, Raymond  
Brochu, France  
Cayer, Jacques  
Chiva-Razavi, Farchid  
Croteau, Jocelyn  
David, Joselito  
Doré, Jean  
Duba, Zoya  
Falardeau, Paul  
Fortier, Denis  
Garand, Maurice  
Grondin, Jean G.  
Gusti, Marina  
Lalonde, Christian  
Langlois, Normand  
Lapierre, Marie-Claude  
Laporte, Gérald  
Legault, Daniel  
Monastesse, Jean  
Pedrosa, Jose Pedro  
Scheffer, Carole  
Shebib-Aubé, Mireille  
Tanguay, Claude  
Thibault, Robert  
Tremblay-Allen, Hélène

4 mai 2021  
Bernard, Sylvie

1<sup>er</sup> juillet 2021  
Paradis, Jean

17 juillet 2021  
Comtois, Serge

**DÉCÈS**

9 juin 2021  
Kaltsas, Christos D.

6 juillet 2021  
Bélanger, Claude

**DÉCISIONS  
DU CONSEIL  
DE DISCIPLINE**

29 janvier 2021  
Weber, Max

10 février 2021  
Vaccaro, Felice

2 mars 2021  
Lemieux, Michel

Pour obtenir plus  
de renseignements  
sur les décisions,  
rendez-vous à [soquij.ca](mailto:soquij.ca)

# Concours de réutilisation des matériaux du pont Champlain

**Soyez ingénieux !**

**Intégrez des pièces d'acier à vos projets de construction**

- + Consultez le catalogue et choisissez parmi les 400 pièces d'acier disponibles à un prix symbolique.
- + Les pièces choisies peuvent être utilisées pour des projets variés de différentes envergures.
- + Il s'agit d'une belle occasion de réutiliser des matériaux dans une optique d'économie circulaire, tout en créant un legs unique.



**Soumettez votre Dossier de concours  
avant le 31 décembre 2021**

[deconstructionchamplain.ca](http://deconstructionchamplain.ca)



# La confiance est au rendez-vous avec les tarifs préférentiels de TD Assurance.

Les professionnels pourraient  
économiser sur l'assurance  
auto et pour propriétaire,  
copropriétaire et locataire.

**Demandez une soumission et découvrez combien vous  
pourriez économiser !**

**Allez à [tdassurance.com/melochemonnex](https://tdassurance.com/melochemonnex)**

Le programme d'assurance habitation et auto TD Assurance Meloche Monnex est offert par Sécurité Nationale compagnie d'assurance. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. Agence en assurance de dommages, au Québec, et par Agence Directe TD Assurance Inc., ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, ce programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan.

<sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

8249-0320